Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à la salle des Quais le 17 juin 2021

Présidente:

Mme Laetitia Jaccard Gaspar

<u>Présents</u>:

6 municipaux

Excusés:

Mmes Helfer Nicole, Stucki Natacha et MM. Cavalière Michel, Emmel

Michel, Jaquemet Michel, Lüthi Florian, Tanner Philippe

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

<u>Mme Evelyne Perrin</u> aimerait rendre justice à Mme Nicole Helfer en demandant une petite modification concernant la lecture du rapport sur la rénovation de l'Hôtel de ville. Mme Perrin était uniquement lectrice et non rapporteur.

Le procès-verbal du 6 mai 2021 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

- 1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
- 2. Communications de la Municipalité.
- 3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
- 4. Rapport sur les comptes de l'année 2020 (préavis 642/21). Rapport de la commission des finances.
- 5. Rapport de gestion 2020. Rapport de la commission de gestion.
- 6. Mise en conformité et agrandissement des locaux de la voirie (préavis 641/21). Rapport de la commission.
- 7. Révision des statuts de l'association intercommunale du SDIS régional du Nord vaudois (préavis 643/21). Rapport de la commission.
- 8. Modification des statuts de l'ACRG (préavis 644/21). Rapport de la commission.
- 9. Interpellation de Mme Judith Bardet et consorts « Sécurisation du passage à niveau entre la rue des Vergers aux Tuileries et « En Chamard » »
- 10. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

<u>Mme la Présidente</u> remercie le Bureau et les suppléants pour le dépouillement de dimanche. Mme la Secrétaire demande de recevoir les listes de présences des dernières commissions si possible ce soir afin qu'elle puisse procéder au versement des indemnités.

Les chefs de groupe ont été informés qu'ils pourront prendre la parole au point 10 pour remercier les différents membres de leur parti qui siègent pour la dernière fois aujourd'hui.

Pour finir, les personnes qui ont participées à la sortie du Conseil au Château ont été émues de l'explication de Mme Bettina Stefanini qui a expliqué les motivations de son père qui, après une vie marquée par un travail de forcené, a choisi à l'aube de sa retraite d'acquérir des châteaux pour renouer avec les passions du petit garçon qui sommeillait en lui. Il est allé au bout de cet idéal en acquérant plusieurs monuments. Mais son cœur a été conquis par l'édifice de Grandson et il y a investi non seulement une partie de son patrimoine mais comme l'a expliqué sa fille de manière émouvante, il a choisi que ces cendres y reposent.

Mme la Présidente a l'impression que les personnes présentes lors de ce discours ont été particulièrement sensibilisées au soutien indéfectible de M. Stefanini. Les futurs projets de la fondation SKKG ont également été présentés. Cette nouvelle équipe dynamique a su convaincre bon nombre pour mettre en place un soutien mutuel qui fera rayonner Grandson et son patrimoine loin à la ronde. Parmi les mails reçus, Mme la Présidente a retenu la proposition de M. Pierre André Délitroz de nommer Mme Bettina Stefanini comme citoyenne d'honneur de la bourgade. Après réflexion et quelques renseignements pris çà et là, il semble plus opportun de nommer M. Bruno Stefanini à titre posthume comme citoyen d'honneur de Grandson. Mme la Présidente reviendra lors de la prochaine séance sur cette proposition par écrit pour faire voter le Conseil, espérant que l'assemblée y fera bon accueil.

2. Communication de la Municipalité

Mme Nathalie Gigandet

Brunch : Comme publié dans la presse, le 6 juin les vaches ont rejoint les cochons dans les alpages. La montée fut magnifique. La fabrication du fromage a repris et dès demain la maison des Terroirs vendra le Gruyère. Pendant l'été, certains brunchs pourraient être organisés, selon les conditions météorologiques et sanitaires. Leur projet est de proposer des brunchs sur le weekend et une ou deux soirées raclette ou fondue.

Place de jeux sous l'église: La deuxième tonte a eu lieu et la place de jeu pourra être inaugurée. Cela devrait se faire normalement avec l'équipe des enfants de la Grignotte, la structure d'accueil qui est juste au-dessus de la place de jeux sous l'église. Cette inauguration aura lieu en présence de ces enfants le mercredi 23 juin à 15h, pour autant que la météo le permette. Les enfants trépignent d'impatience, c'est vrai que ça fait un moment qu'ils demandent quand cette place pourra ouvrir. La météo a un peu retardé l'avancée des travaux et surtout la possibilité de la rendre accessible au public. C'est une bonne manière de fêter l'été et surtout la fin de l'école surtout avec les enfants. Tout le monde est la bienvenue.

Retour du soleil: Le soleil a fait son retour et avec lui la vie sur les rives du lac a repris aussi activement. La Municipalité met tout en œuvre pour que de la Brinaz à l'Arnon, plage, port et places de jeux restent des lieux conviviaux pour les utilisateurs, touristes ou habitants de Grandson et des Tuileries, et surtout pour que cela reste un endroit respectueux des riverains, de l'environnement, que ce soit les forêts, les roselières ou la faune. Il profite aussi de remercier le travail quotidien du service des travaux pour maintenir ces espaces en état. Surtout merci à chacune et chacun de contribuer au bien vivre ensemble en respectant et en faisant respecter ces endroits.

M. Francesco Di Franco

Bellerive: Les travaux avancent très rapidement. Normalement, tous les gros travaux seront terminés vendredi, sauf un parking dont le surfaçage devrait se faire la semaine prochaine, des petits travaux de finitions n'étant pas prévus. Les places sont déjà très bien occupées par les utilisateurs des petites plages, y compris la plage de la merveilleuse.

Concernant la borne rétractable qui se trouve après les chalets de Sous-Repuis, la fosse est déjà creusée et la borne devrait être posée d'ici 2 semaines. Le projet devrait être terminé pour le début des vacances scolaires.

Rue Basse: Concernant la demande de passer la rue Basse de 40 à 30 km/h qui a été faite il y a déjà bien longtemps au Canton, la commission consultative cantonale a préavisé favorablement. La réponse est tombée à la DGMR, leur préavis est favorable. La DGMR a également accepté et la Municipalité a également entériné la décision. Il ne restera plus qu'à changer la signalisation. Il faut commander les panneaux, ça va durer encore un petit peu, mais la nouvelle est bonne pour les habitants de la rue Basse et les usagers.

Incivilité: La Municipalité a été avertie par la gendarmerie qu'il y aura une recrudescence d'incivilité, de littering et de monde qui va profiter de ces endroits beaucoup plus que d'habitude dû à l'effet après COVID et du coup, pour soutenir et compléter l'offre de sécurité sur la commune, la Municipalité a décidé d'engager une patrouille pédestre qui va faire non seulement les petites plages mais aussi tous les coins sensibles, c'est-à-dire les sites scolaires, le refuge, le cloître, le port. Tout cela en restant dans le budget imparti à la sécurité.

Mme Evelyne Perrinjaquet

Restaurant Salle des Quais: Le préavis concernant les transformations du restaurant et de la salle des Quais arrive au terme de sa réalisation. Après la rénovation de la cuisine, le réaménagement des chambres froides, la création de nouvelles toilettes, l'achat de nouvelles tables et chaises et divers travaux d'entretien, il restait l'installation de la domotique à finaliser. C'est aujourd'hui chose faite. La gestion des stores, de la lumière et du son se fait à l'aide d'une tablette préconfigurée en fonction des contrats de location. Une présentation des transformations et améliorations aura lieu pour les sociétés locales.

Bibliothèque scolaire : Un préavis chasse l'autre. Les travaux de la future bibliothèque scolaire sur le site du collège du Jura pourront débuter dès le 5 juillet, au début des vacances scolaires.

M. Antonio Vialatte

ECF la Brinaz : Une commission avait été nommée il y a quelques Conseils en arrière pour préaviser, le cas échéant, sur l'augmentation de la participation de la commune de Grandson. Ce préavis est abandonné, la commission ne siègera pas puisqu'au final des comptes, le montant complémentaire sera absorbable sans passer par une commission.

Terrain Krebs: Mardi la Municipalité est allée signer l'acte d'achat de la parcelle Krebs. La parcelle Krebs est l'une des parcelles de Fiez-Pittet. Le Conseil avait préavisé en 2014 sur l'achat de cette parcelle pour un montant de CHF 360'000.- soit CHF 200.- le mètre carré. Suite au report du plan de quartier de Fiez-Pittet, Mme Krebs a quand-même souhaité vendre sa parcelle à la commune de Grandson. Le prix d'achat a été fixé au tarif de la partie ECF, puisque le Canton a acheté une partie de la parcelle pour le domaine public des eaux, à CHF 60.- le mètre carré. La commune achète le reste de la parcelle, environ 1'200m², pour un montant d'environ CHF 70'000.- sur ce préavis 552/2014.

Mme Christine Leu Métille

Revêtement: dans le secteur Couvaloup, la mise en séparatif est terminée, le surfaçage final a été fait partiellement, le service de l'énergie d'Yverdon ayant détecté une fuite dans la zone. En ce qui concerne la fontaine des Tuileries à la rue des Vergers, elle est encore barricadée puisqu'il y a eu un ensemencement du gazon et il faut laisser pousser puis passer les 2 premières tontes avant de rendre cet endroit public.

Extinction partielle de l'éclairage publique : Comme annoncé, la commune de Grandson a participé à la fête de la nature le 21 mai. Le temps n'était à nouveau pas idéal pour observer les étoiles, mais par contre le service qui s'occupe de l'extinction des 14 armoires et le rallumage l'a réussi en 5h maximum. La commune participera à nouveau à la nuit des perséides qui se déroulera les 12 et 13 août.

Nouvelle STAP Grandson : Même si c'est un projet de l'AIERG, il est sur le territoire de la commune de Grandson, la mise à l'enquête publique de la nouvelle STAP de Grandson se déroule du 5 juin au 14 juillet. Les documents peuvent être consultés au Greffe.

Projet de réservoir: Pour le compte de l'ACRG, le projet de réservoir est en consultation au niveau des services du Canton de Vaud. Dès que le premier retour parviendra, la mise à l'enquête de ce projet sera déposée.

M. le Syndic

Covid: il indique que, comme annoncé lors du précédent Conseil, la Municipalité met en place une nouvelle aide pour les restaurateurs sous forme de bons. Ceux-ci seront de CHF 20.- et CHF 50.-, vendus à un prix inférieur aux habitants, et seront remboursés à un prix supérieur aux restaurateurs de la commune. Il y aura ainsi une double incitation à soutenir localement cette activité économique. Le tout sera accessible par Internet, avec un système de code QR, sur les bons et facilement encaissable sans surcharge administrative. Il sera possible également de venir en acheter au Greffe communal pour ceux qui ne seraient pas trop habitués aux services en ligne. Le programme est installé et permettra à l'occasion de l'exploiter pour d'autres achats de bons ou de cadeaux qui pourrait être produit de la même façon pour des activités municipales.

La Municipalité a également prévu un soutien supplémentaire en finançant la parution d'une gazette des terroirs, soit la 4ème parution, afin de soutenir les restaurateurs avec une distribution de ce journal dans toute la région.

Bâtiment multi-usages: le bâtiment situé à Borné-Nau sera remis en usufruit le 30 juin à la commune par le fond de prévoyance de la Romande Energie. Dès le 1^{er} juillet, le CMS y aura déjà ses services installés. Les écoles et le SDIS vont progressivement en prendre possession et finir d'aménager leurs locaux. Les revêtements finaux des cheminements et des routes seront réalisés début juillet, dès la fin des cours scolaires, autant pour le secteur du bâtiment, de la cour du SDIS que des cheminements vers le centre sportif. Cette dernière étape de construction, partiellement destinée aux écoles permet de réaliser la fin du déplacement de toutes les classes secondaires sur le même site. Pour rappel, cette demande avait été formulée par l'ASIGE voilà plus de 10 ans, nécessitant entre autre le changement d'affectation de ce périmètre. Ce sont près de CHF 42 millions qui ont été investis, depuis, à la charge de toute la région.

Bilan de fin de législature: A la question posée lors d'un dernier Conseil, de savoir ce qu'il en était du bilan de fin de programme de législature, il sera traité ce lundi. Le résumé sera ensuite publié et le rapport intégral envoyé aux membres du Conseil à titre de prise de connaissance. Projet des éoliennes: le planning indicatif suivant a été reçu (voir annexes). Il y a déjà eu un dépôt des dossiers le 9 juin à l'ESTI. Le 29 juin tous les documents officiels seront signés. Dès maintenant et jusqu'à fin octobre, un parcours didactique peut être emprunté et que M. le Syndic recommande de faire, sur tous les sites de la Grandsonnaz. Il permet de découvrir à la fois les emplacements mais aussi les impacts et ainsi avoir une meilleure connaissance de l'éolien dans ce secteur-là. Une mise à l'enquête publique devrait exister en septembre, avec des soirées d'informations. Fin 2021 le traitement des oppositions devrait être fait par les communes (Bullet, Mauborget, Fontaines et Fiez). Les autorisations de construire pourraient arriver en 2024 et une exploitation du parc dans les années 2027.

3. <u>Communications des délégués du Conseil communal aux associations</u> intercommunales.

Mme Delani Décoppet indique que la séance de l'ASIGE s'est tenue le 16 juin à Villars-Burquin. Le budget 2021-2022, qui est de CHF 6'207'800.- a été accepté à la majorité. Une légère hausse de CHF 134'800.- par rapport à 2020-2021 dû à la location de 2 classes à Concise, du bâtiment multi-usages, de la location du CSR qui est plus élevée, de la bibliothèque et du taux de travail de 20% de plus de la secrétaire de direction. La transformation de la salle de gym du Jura en bibliothèque a été acceptée, un montant de CHF 863'000.- avec amortissement sur 20 ans et une participation de CHF 115'710.- de la commune de Grandson. Concernant les projets en cours, M. le Syndic a déjà tout dit concernant le bâtiment multi-usages. Le projet à Concise avance également. A Champagne, le projet est en cours de développement. Il y a une réflexion en cours autour d'un plan directeur comprenant bâtiment scolaire, accueil et sportif, mais il reste cependant des interrogations des communes alentour sur l'intérêt de mettre des petites classes, du cycle 1, sur les grands sites, posant un souci au niveau du harcèlement scolaire, des désinfections dans les temps à cause du COVID et de la place des petits au sein d'un grand bâtiment. Un rapprochement ASIGE et RADEGE est en réflexion.

La parole n'est plus demandée.

4. Rapport sur les comptes de l'année 2020 (préavis n° 642/21). Rapport de la commission des finances.

Rapporteurs: Mme Natacha Stucki pour la commission des finances (lu par M Jean Périllard) (voir annexes).

M. le Syndic remercie la commission pour son rapport et aimerait préciser 2 choses par rapport aux amortissements. Premièrement, le chemin de la Poteylaz a été amorti en totalité et valorisé à CHF 0.- au bilan non pas parce qu'elle est en zone verte, elle est actuellement en zone intermédiaire, mais parce que, comme expliqué l'année passée, la Municipalité a décidé que l'avenir de ce secteur serait de l'affecter en zone verte ou d'intérêt et d'utilité publique, c'est-à-dire d'en faire des jardins. Voilà pourquoi son affectation ne l'est pas encore, mais c'est la procédure enclenchée auprès du Canton pour l'affecter dans cette zone-là.

Un terrain encore activé à CHF 300'000.- ou CHF 400'000.- ne repose plus sur aucune valeur pécuniaire, raison pour laquelle il a été décidé de l'amortir totalement.

Deuxièmement, le terrain de Chamblex, c'est la même chose. Actuellement, il est affecté en zone industrielle – artisanale. La prévision et la volonté municipale autant que celle du Conseil au travers du plan directeur communal est que cette zone soit désaffecté de son affectation industrielle pour revenir en zone agricole. Un terrain qui a été acheté, en son temps, à CHF 2.2 million, qui maintenant vaut encore CHF 700'000.- ou CHF 800'000.-, on continue de l'amortir pour qu'un terrain agricole de 40'000 m² à CHF 4.- à CHF 5.- finisse par aboutir à une valeur résiduelle correcte au bilan des finances communales autour des CHF 300'000.-, CHF 200'000.- au mieux. Voilà pourquoi ce terrain a été amorti. Ce sont des opérations au bilan, il n'y a pas d'argent qui change, une valeur de patrimoine diminue, et c'est l'occasion de le faire lorsque des années comptables comme celle-ci le permettent. Voici les précisions qui semblent nécessaire, ce qui est écrit ne correspondant pas forcément à la vérité.

La parole n'est plus demandée.

La Commission des Finances unanime propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 642/21, relatif aux comptes de l'année 2020, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre

2020 tels que présentés

Article 2 de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Vote: accepté à l'unanimité.

5. Rapport de gestion 2020. Rapport de la commission de gestion.

Rapporteur : M. Olivier Reymond

Dicastère de M. François Payot, Syndic : Administration générale et finances.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de M. François Payot, Syndic : accepté l'unanimité

Dicastère de M. Antonio Vialatte : Urbanisme et domaines

<u>Observation 2.1:</u> La CoGes a constaté que le règlement du PPA Poissine n'est pas respecté, notamment concernant l'application des mesures paysagères et environnementales. La CoGes demande que les plans de quartier et plans partiels d'affectation soient plus régulièrement contrôlés et, le cas échéant, que des mises en conformité soient exigées.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité s'évertue à faire respecter les différents règlements. Dans le cas spécifique du PA de la Poissine entré en vigueur en 2001, l'article 18 mentionnait la réalisation d'une zone verte arborisée au Nord et Sud-Ouest de la parcelle 1908. La partie Sud-Ouest a été réalisée telle que prévue et des arbres ont été plantés sur la partie Nord-Ouest, toutefois sans réellement qu'une bande arborisée soit définie comme telle. L'utilisation de la parcelle attenante 1966, ayant fait l'objet d'une autorisation à bien plaire de la part de la Municipalité en 2006, a eu comme effet de retarder la réalisation de cette mesure de compensation.

Cet élément a été conforté par le Département en charge du territoire en 2014, stipulant que malgré la situation illicite, le Département sursoyait à la demande de régularisation dans l'attente de la nouvelle planification actuellement en cours.

La réponse n'est pas acceptée par la commission car celle-ci est incomplète et ne correspond pas tout à fait à la question posée. De ce fait, elle réitère sa demande que les plans de quartiers et plans partiels d'affectations soient plus régulièrement contrôlés et, le cas échéant, que des mises en conformité soient exigées.

M. Antonio Vialatte entend le refus de la réponse de la part de la CoGes. On parle de la Poissine. C'est vrai qu'avec le service et la Municipalité, on a répondu sur le point de la Poissine de manière claire et précise. Le cas échéant, l'ensemble des plans de quartiers sont contrôlés lorsqu'il y a besoin de le faire, mais cela n'a pas été sa priorité lorsqu'il est arrivé en 2011 à la Municipalité. Son premier travail n'a pas été de reprendre tous les plans de quartiers qui datent parfois depuis les années 1960, pour savoir s'ils étaient réalisés conformément au règlement. Ensuite, il est vrai que de la part du service, cela demanderait des ressources et des moyens que-l'on n'a pas forcément. Lors de son audition avec la Commission de Gestion, M. Vialatte leur a fait part du plan de quartier de Es Pierre ou lors de la finalisation de ce plan de quartier, un tour complet de ce qui s'était passé a été fait et les arbres nécessaires ont bien été plantés selon la quantité prévue, parce qu'il y avait une finalisation et des éléments en notre connaissance, le travail a été fait. Bellerive, le plan de quartier est en vigueur, nous n'avons encore rien contrôlé puisqu'il n'est pas construit. La même chose pour la place du Château puisqu'elle n'est pas encore réalisée. Il est vrai que ça n'a pas été la première démarche du service d'aller voir des plans de quartiers qui dataient parfois de plusieurs dizaines d'années pour savoir si tout avait été fait en conformité. Ceux qui sont faits maintenant ou qui vont l'être sont contrôlés selon les règles d'utilisation normale.

M. Olivier Reymond remercie M. le Municipal pour sa réponse, qui correspond pour le coup plus à ce que la commission attendait.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de M. Antonio Vialatte : accepté à la majorité

Dicastère de Mme Nathalie Gigandet : Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port.

<u>Observation 3.1:</u> La CoGes constate que les dispositions interdisant le nudisme ne sont pas appliquées et que les différents services concernés (voyer des eaux, dicastères, police, etc.) se renvoient la balle et n'agissent donc pas. La CoGes demande que la Municipalité réunisse tous les acteurs concernés pour régler une fois pour toute ce problème.

<u>Réponse de la Municipalité :</u> La Municipalité prend note de cette observation et organisera une séance avec les partenaires impliqués.

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de Mme Nathalie Gigandet : accepté à l'unanimité

Dicastère de Mme Christine Leu Métille : Réseaux et énergie.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de Mme Christine Leu Métille : accepté à l'unanimité

Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : Bâtiments et gérances.

<u>Observation 5.1:</u> La CoGes demande à la Municipalité d'effectuer des contrôles réguliers dans les différents campings de la commune, et d'être strict dans l'application des règlements régissant ceux-ci

<u>Réponse de la Municipalité :</u> La Municipalité partage l'avis de la commission, elle sera stricte dans l'application des règlements.

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

<u>Observation 5.2</u>: La CoGes remercie la Municipale responsable pour avoir établi la liste des bâtiments, comme demandé par les précédentes commissions de gestion. Cependant, elle invite la Municipalité à l'agrémenter de plus de détails (utilisation, locataires, état du bâtiment, investissements prévus, etc.).

<u>Réponse de la Municipalité :</u> La prochaine liste sera complétée avec les données liées à la gestion de l'année concernée.

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : accepté à la majorité

Dicastère de M. Francesco Di Franco: Ecoles et sécurité.

M. Olivier Reymond lit le vœu 6.1 : La CoGes félicite la Municipalité pour la mise en œuvre des mesures de mobilité prises (borne rétractable notamment) au niveau de la plage de la Boralette et encourage une action similaire au Chemin du Lac comme le prévoit le PDCom.

La Municipalité nous a répondu qu'elle a pris bonne note et qu'elle poursuivra sa réflexion dans ce sens. Pour la CoGes, elle prend note de cette réponse mais estime, cependant, que le PDCom étant déjà établi, il n'y a plus forcément lieu d'avoir des réflexions mais plutôt des actions.

La parole n'est plus demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de M. Francesco Di Franco : accepté à la majorité

<u>Dicastère de M. Dominique Willer, suppléance de Mme Christine Leu Métille et M. François</u> Payot : Travaux, culture et tourisme.

<u>Observation 7.1 :</u> La CoGes demande à la Municipalité de trouver un emplacement pour la minidéchetterie aux Tuileries.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: Le projet est à l'étude. Malheureusement, à ce jour, les quelques emplacements envisagés n'ont pour l'heure pas satisfait notamment les critères d'accessibilité tant pour la population que pour les services en charge de l'évacuation des déchets.

Pour rappel, il existe déjà un point de collecte aux Tuileries (verre, déchets ménagers et déchets verts, vêtements).

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

Vote sur le dicastère de M. Dominique Willer : accepté à l'unanimité

Séance du Conseil communal du 17.06.2021

Remarques générales

<u>Observation 8.1:</u> La CoGes demande que les Conseillers communaux reçoivent le rapport de gestion en même temps que les membres de la commission de gestion. Ils pourront de ce fait transmettre leurs éventuelle remarques et suggestions.

<u>Réponse de la Municipalité:</u> La Municipalité trouvera une solution conforme au droit pour émettre son rapport de faction fractionnée. Elle souligne avoir mis rapidement une version provisoire à disposition de la COGES afin de lui donner le temps de réaliser ses travaux.

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la gestion 2020.

M. Olivier Reymond lit le vœu 8.1 : La CoGes encourage la Municipalité à préciser d'emblée dans le rapport la nature de la délégation municipale, et à donner plus de détails sur celles-ci, de manière à s'éviter des questions redondantes d'année en année.

La réponse donnée a été que le document situé en annexe du rapport annuel précise la nature des représentations de chacun des municipaux. La liste est établie a priori pour toute la législature, ceci étant partiellement distinct de leur attribution de dicastère. Les précisions apportées dans le rapport de gestion par dicastère ne portent que sur des éléments directement en lien avec l'année sous revue.

La CoGes comprend la réponse à ce vœu. Au vue de celle-ci, elle estime alors qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer la liste exhaustive dans le rapport mais seulement les délégations où il s'est déroulé quelque chose pendant l'année écoulée. La CoGes souligne que les annexes ont été transmises après les auditions.

M. le Syndic se permet d'intervenir à propos des conclusions que la Municipalité a joint à son rapport aux questions, observations, remarques et vœux. En conclusion, la Municipalité remercie la CoGes pour son travail et la relation ouverte et de collaboration dont elle a fait preuve. Il souhaite compléter les conclusions du rapport par la proposition suivante : Que le Conseil communal prenne acte que les préavis annoncés suivant ne seront pas déposé, donc que les commissions nommées préalablement à leur dépôt sont libérées de leur mandat, à savoir 529/12 demande d'adoption pour un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire, 594/17 réfection des balcons du bâtiment Colombaire 3, 21 et 23, 639/20 Crédit complémentaire pour les travaux de sécurisation et de renaturation du cours de la Brinaz, préavis initial 606/18. Comme indiqué, depuis 2012, 2017 et 2020, ces préavis ont déjà passé 2 fois dans les rapports de gestion et n'ont pas été suivi de conclusion pour la Municipalité ni de dépôt. Il est donc plus simple de vous annoncer qu'il n'y aura pas de préavis et que des commissions soient renommées, si besoin, dans le cadre de la législature.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : la gestion de l'année 2020 est adoptée.

Article deux : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2020.

Vote sur le rapport de la Commission de gestion : accepté à l'unanimité.

M. Olivier Reymond indique, au nom de la commission, vouloir apporter une piste de réflexion pour la CoGes de l'année prochaine. Cette année, après avoir effectué les auditions, il leur a semblé parfois être perdus dans des détails du rapport, faisant perdre de vue l'objectif de la CoGes, à savoir analyser le fonctionnement de la Municipalité. Pour essayer de palier à ce mode de fonctionnement, qui a déjà court depuis plusieurs années, la commission encourage les membres de la prochaine CoGes à se saisir d'un ou deux projets étant arrivés à leur terme durant l'année écoulée et à les analyser de fond en comble, mise sur pied du projet, appel d'offre, financement, travaux, etc. Cela bien sûre sans faire l'impasse sur les questions liées au rapport, mais en se focalisant uniquement sur celles qui sont essentielles et qui font réellement partie d'une analyse liée à la gestion. Peut-être que ce mode de travail, qui se rapproche de celui de l'audit, permettra à la CoGes de se pencher plus en profondeur sur le fonctionnement du travail de la Municipalité.

Une remarque au nom de M. Reymond: Durant cette législature, M. Reymond a parfois eu l'impression que les membres de la CoGes, lui y compris, repéraient parfois des petits disfonctionnements ou avaient parfois des questions durant l'année, mais qu'ils ne prenaient pas forcément la peine de contacter le Municipal ou le service concerné pour en faire part. Il ne faut pas attendre que la commission de gestion se rassemble, parfois des mois plus tard, pour faire part des doléances. Celles-ci ne sont plus du tout d'actualités et ne relèvent parfois absolument plus d'une Commission de Gestion. M. Reymond invite donc l'ensemble des membres du Conseil, et ceux du Conseil suivant, à faire part de leurs questions et remarques au moment où il est pertinent de le faire et non d'attendre 8 mois pour porter cela devant la Commission de Gestion.

6. <u>Mise en conformité et agrandissement des locaux de la voirie (préavis 641/21). Rapport</u> de la commission

Rapporteurs : M. Hervé Cornaz et Mme Natacha Zari Stucki pour la commission des finances (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 641/21, relatif à la mise en conformité et agrandissement des locaux de la voirie, ouï le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier	d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité et d'agrandissement de la voirie selon le préavis 641/21 pour un montant total de CHF 1'990'800
Article 2	d'accorder un crédit d'investissement de CHF 1'781'100, le compte n° 9143.24 est ouvert au bilan à cet effet
Article 3	de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché
Article 4	d'utiliser la réserve au bilan du compte n° 9282.03 « Réserve immeubles », pour amortissement de l'investissement de CHF 131'100
Article 5	de porter au budget de fonctionnement, les montants définis au point 4 soit CHF 209'700 du présent préavis
Article 6	d'amortir cet investissement net par les comptes n° 3522.331 et 450.331 sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2024.

Mme Christine Leu Métille tient à remercier les 2 commissions pour le travail important qui a été fait à l'occasion de la présentation de ce préavis, notamment la commission Ad Hoc qui a fait un nombre important de remarques, propositions et suggestions. Sans vouloir revenir sur tous les points, Mme Leu Métille aimerait donner quelques réponses, aidée de 2 images pour mettre en situation (voir annexes). On peut voir la partie de la transformation, avec le bâtiment actuel avec les 2 grandes portes du garage vert, et la surélévation qui vient reprendre et permettre l'extension des bâtiments. A l'arrière il y aura un petit dégagement qui permettra, au niveau de la cafétéria, d'avoir un petit espace à l'extérieur sur la route d'accès du site de Borné-Nau. Le bâtiment à gauche correspond au bâtiment actuel qui a à l'étage un appartement en location et puis ces 2 portes que l'on a vu tout à l'heure. Dessous se trouvent, les entrées qui permettent d'accéder aux locaux du 1er étage, et donc la demande de la commission était notamment de relier l'espace de stockage sous couvert avec l'espace en bas où se trouvent les places de parc et l'accès au bâtiment. Dans le petit coin qui est à l'ombre à droite il y aura effectivement un escalier qui sera posé comme demandé par la commission. Là aussi ces espaces couverts seront utilisés le plus possible pour des locaux de stockage pour les véhicules comme cela a été demandé. Une petite précision par rapport au monte-charge, c'est plutôt un lift pour les travaux, on recycle l'ancien pour le mettre dehors sur la place de lavage. On n'achète pas d'installation pour cet emplacement. On achète le nouveau pour l'intérieur mais qui permet quand-même de faire tous les travaux de mécanique, il y a un nombre important de véhicule, et le mécanicien permet de faire toutes les petites réparations de manière efficace et sans devoir faire constamment recours au garage, ce qui reste important. Il y avait une question concernant la barrière qui va faire la séparation entre le cheminement des écoliers, qui se rendent à Borné-Nau ou au collège du Jura.

Cela va être fait par une barrière soit en bois, soit grillagée et végétalisée d'une hauteur d'environ 2m. Ainsi, tout le site de la voirie sera vraiment séparé des activités scolaires et permettra vraiment la protection de tout le site et des engins et du matériel qui sera localisé à la voirie. Pour les risques archéologiques, on utilise vraiment la différence de niveau, donc il n'y a pas de fondations profondes, tout au plus on va mettre quelque chose à environ -1m50, donc on estime que le risque archéologique à cette profondeur est très peu probable. Concernant la demande du toit végétalisé, la question a été posé à l'architecte, ce point va être étudié, mais risque de demander un ajustement de la pente du toit, peut-être moins grande, mais ce point va être étudié suite aux suggestions. Enfin, concernant la citerne et la récupération des eaux de pluie, on ne va pas mettre une citerne enterrée mais on va plutôt utiliser cette déclivité du terrain actuel pour pouvoir placer la citerne de récupération des eaux du toit et la récupérer ainsi facilement avec un véhicule tout prêt dessous. Donc elle sera située tout près de l'endroit réservé pour la déchetterie, comme indiqué vu sur le plan. Enfin pour les matériaux recyclés et pour les pavés filtrant, on va faire le maximum. Suite à une mauvaise expérience sur le site de Borné-Nau avec l'utilisation d'un matériau recyclé, la Municipalité va être attentive en vérifiant la bonne qualité de ces matériaux recyclés. Enfin, pour la question de voir s'il est judicieux de mettre des panneaux thermiques pour l'eau chaude sanitaire, il faut se dire que l'on aura au final 6 lavabos, 3 douches, est-ce que ça en vaut vraiment la peine de faire cette installation séparée ou plutôt d'utiliser effectivement la production photovoltaïque existante pour produire l'eau chaude par le biais de Beuler électrique. Concernant la suggestion par rapport à la mise en place d'une borne électrique. On arrive aussi à charger les véhicules à l'aide d'une simple prise 220V, il suffit de regarder l'ampérage du bâtiment, mais cela sera fait. C'est effectivement une question tout à fait d'actualité, puisque l'on est en train, au niveau de la Municipalité, d'opter vraisemblablement pour un nouveau petit véhicule qui fera la tournée des plages et le ramassage des déchets courants et de pouvoir le faire fonctionner à l'électricité. La Municipalité tenait à répondre à ces propositions et va faire son possible pour étudier ces suggestions, en tout cas celles qui ne sont pas chiffrées, pour la réalisation de ce projet. Mme Leu Métille tenait à en parler ce soir afin que cela soit noté et puisse être pris en compte. Mme Leu Métille tient à remercier encore M. Thiémard, chef de service, qui est quand-même un des grands auteurs de ce projet et préavis.

La parole n'est plus demandée

Vote : accepté à l'unanimité.

M. le Syndic souhaite évoquer le fait que voilà 10 ans que notre défunt collègue Dominique Willer avait fait inscrire ce projet au plan d'investissement et il faut reconnaître qu'il y a eu plusieurs études, plusieurs versions, plusieurs refus de la part de la Municipalité d'aller plus loin ou de concevoir ce qui était proposé. Cette fois, on s'est rangé à ce projet avec plaisir, même si c'était le double du plan d'investissement prévu, mais il y a des fois ou il faut savoir céder.

Mme Christine Leu Métille voulait aussi faire un petit hommage à Dominique Willer puisque c'était le préavis de 2012 qui donnait ce crédit d'étude. Mme Leu Métille pense que la décision de ce soir lui aurait fait très plaisir. Elle fait effectivement très plaisir à toute l'équipe de la voirie qui remercie très sincèrement le Conseil pour la décision de ce soir, et qui se réjouissent aussi, eux, de participer, dans la mesure du possible en mettant la main à la pâte pour essayer de prendre en charge les petites choses, peut-être les plus grandes aussi, qui seront nécessaires à faire au cours de ce chantier, et remercie une nouvelle fois M. Thiémard, présent dans la salle, et qui pourra communiquer la bonne nouvelle à tout le monde.

7. Révision des statuts de l'association intercommunale du SDIS régional du Nord vaudois (préavis 643/21). Rapport de la commission

Rapporteur : M. Pierre-André Genier (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 643/21, relatif à la révision des statuts de l'association intercommunale du SDIS régional du Nord vaudois, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier d'adopter les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie

et secours régionale du Nord Vaudois conformément à la décision du

Conseil Intercommunal du 22 avril 2021

Article 2 l'entrée en vigueur de la modification des statuts dès son approbation par

le conseil d'Etat.

Vote : accepté à l'unanimité.

8. Modification des statuts de l'ACRG (préavis 644/21). Rapport de la commission

Rapporteur: M. Christian Maillefer (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 644/21, relatif à la modification des statuts de l'ACRG, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

Article premier d'adopter les statuts révisés de l'ACRG conformément à la décision de son

Conseil intercommunal du 28 avril 2021

Article 2 l'entrée en vigueur de la modification des statuts dès son approbation par

le conseil d'Etat.

<u>Vote</u> : accepté à l'unanimité.

9. Interpellation de Mme Judith Bardet

Mme Bardet donne lecture de son interpellation. (Voir annexes)

En préambule, Mme Bardet a demandé d'exposé une photo d'un panneau de signalisation qui montre bien que les cyclistes étaient autorisés sur ce tronçon contrairement à ce qui a été dit par de nombreux partenaires de cette situation (voir annexes).

Sécurisation du passage à niveau entre la rue des Vergers aux Tuileries et « En Chamard ».

Jusqu'à récemment les habitants de Grandson et des Tuileries disposaient d'un itinéraire adapté aux piétons et aux cyclistes pour se rendre en Chamard ou à Yverdon-les-Bains, en empruntant la Rue des Vergers et le DP 56. Cet itinéraire est la voie d'accès la plus directe pour accéder en Chamard qui, en plus d'une zone commerciale, offre de nombreux services tels que le CMS, des cabinets médicaux et paramédicaux, et de nombreux emplois.

Le 25 mai 2021 la compagnie Travys a condamné, pour des raisons compréhensibles de sécurité, ce passage pour tous les usagers en y installant des barrières.

Dès lors, les cyclistes et piétons sont contraints d'emprunter d'autres itinéraires non sécurisés, deux fois plus longs et dangereux, passant par la gare de la Brinaz ou la RC 401.

Un nouveau pont sur la Brinaz vient d'être refait en 2021 à l'occasion de la renaturation du ruisseau, la commune de Grandson a participé financièrement à sa réalisation. Depuis la fermeture du passage à niveau, ce pont ne sert que pour les véhicules agricoles qui doivent dorénavant traverser tout le centre des Tuileries pour accéder à leurs parcelles, avec les nuisances que cela engendre pour les riverains!

En 2018, lorsque le Conseil communal a dû se prononcer sur une participation financière aux travaux ECF de renaturation de la Brinaz, aucune information n'a été donnée quant à la fermeture de cet itinéraire pour les usagers de la mobilité douce. Aurait-on octroyé le crédit tel que réclamé dans le préavis si cette information avait alors été transmise? Lors de la séance du Conseil communal du 12 mars 2020, en réponse à une des questions de Mme Bardet, Monsieur le Municipal en charge du dossier a répondu : « je vais intercéder auprès de l'ECF, puisque c'est eux qui sont le maître d'ouvrage, afin qu'une barrière sur le nouveau pont Fiez-Pittet soit mise du côté Montagny et/ou Grandson. Ça évitera comme ça aux gens de se parquer sur le pont quand ils vont vite de l'autre côté, et que cette barrière soit compatible avec le passage des vélos ».

Plus récemment, lors du débat sur le préavis 628/20 du 18 mai 2020 quant à la participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries – Brinaz lors de travaux de la DGMR – accepté par le Conseil communal le 2 juillet 2020, aucune information n'a été transmise, ni dans préavis ni lors des débats, sur la fermeture du PAN et donc de la pertinence de sécuriser l'itinéraire alternatif par la route de la Brinaz. Ce sont les commissionnaires, sensibles au développement des infrastructures sécurisées pour les cyclistes, qui ont proposés un amendement pour le marquage des bandes cyclables.

Notons encore que Travys a posé un Strail (voir annexes pour la photo) début 2019 afin de faciliter le passage des poussettes, piétons et cyclistes!

Au vu des informations relayées par les autorités, de la pose d'un Strail et de la construction d'un nouveau pont, il était difficilement imaginable que cet itinéraire allait être condamné pour tout passage dans un avenir proche.

Depuis 2019, l'entreprise Travys a informé les autorités grandsonnoises qu'elle envisageait de fermer le passage à niveau pour des raisons de sécurité. Elle a proposé divers scénarios aux communes concernées, malheureusement en l'absence de propositions concrètes de la part de la Municipalité, elle a dû se résoudre à fermer ce passage.

La majorité des usagers de cet itinéraire sont des citoyens grandsonnois, dès lors il lui semble que les autorités se devaient d'étudier cette situation avec plus d'intérêt et d'implication. Une pétition s'opposant à la fermeture du PAN a récolté en une semaine plus de 600 signatures, dont plus de 40% provenant de grandsonnois et grandsonnoises, et une manifestation sur le site a mobilisé plus de 60 personnes. Cela montre bien l'importance de ce passage pour les habitants de la commune.

Interpellé sur le sujet lors de la séance du Grand Conseil du 8 juin, le Canton rappelle que cet itinéraire vélo figure dans la stratégie vélo cantonale de 2010, et qu'il est favorable à une solution qui favoriserait le développement de la mobilité douce. Le Canton attend des communes un engagement ferme technique et financier dans le cadre du développement de solutions de mobilité douce.

Elle interpelle donc la Municipalité en posant les questions suivantes :

- La Municipalité est-elle consciente de l'importance de ce passage pour la population communale et pour le développement de la mobilité douce ?
- La Municipalité met-elle tout en œuvre à trouver des solutions pour le maintien de ce passage mobilité douce et le sécuriser ?
- La Municipalité a-t-elle fait le nécessaire pour inscrire une demande de financement à AggloY dans le PA2 ou PA4 au titre du développement de la mobilité douce ?

M. le Syndic remercie l'interpellatrice. La Municipalité prenant connaissance à l'instant de l'interpellation, selon le règlement communal, aucune réponse ne sera donnée lors de cette séance. Etant donné que dans 2 semaines la Municipalité va changer, la réponse parviendra par écrit pour examen et analyse, lors d'une prochaine séance du Conseil communal, que vous aurez tout loisir, sauf erreur, de fréquenter. Ainsi la réponse sera documentée et fondée.

10. Propositions individuelles.

M. Pierre-André Délitroz prend la parole pour souhaiter une bonne retraite à M. le Syndic. Porte-parole de l'association Bocansemble et de ses 112 membres, il adresse à Monsieur le Syndic François Payot, une excellente retraite politique.

En 2014, les Municipalités des communes de Grandson, Montagny-près-Yverdon et Onnens ont mandaté Pro Senectute Vaud pour évaluer les besoins sur la qualité de vie des personnes âgées de 55 ans et plus.

En novembre 2014 s'est tenu le 1^{er} forum pour rechercher, proposer et présenter diverses animations aux ainés.

A partir de mars 2015, les projets suivants étaient mis en place, à savoir : les cafés rencontres, le réseau coucou, le groupe de marche, de pétanque.

Mardi 28 juin 2016, au refuge de la Tête Noire à Grandson a été créée l'association Bocansemble, projet finalisé après deux années de rencontres et contacts.

Au fil des mois, d'autres activités étaient réalisées (création d'une petite revue, repas commun, billard, visites).

C'est par la volonté de M. le Syndic François Payot et Mme Pascale Fischer, Municipale à cette époque, que l'association Bocansemble a été fondée. Actuellement, c'est Mme la Municipale Nathalie Gigandet qui fait la liaison avec les autorités communales. Qu'elle soit remerciée pour le soutien apporté aux ainées et ainés de Grandson.

Il réitère, Monsieur le Syndic, au nom de l'association Bocansemble, une excellente retraite politique car pour celle professionnelle c'est un autre chapitre de la vie.

M. Valentin Tanniger indique qu'en date du mercredi 12 mai, une demande de manifestation a été envoyée par l'association ProVélo aux autorités de Grandson, dans le but de manifester contre la fermeture du passage à niveau entre le Bey et la Brinaz le 20 mai entre 18h et 19h à la rue des Vergers. Cette demande était complète, avec l'horaire, le lieu, ainsi que le nombre de participant-e-s attendu-e-s. La manifestation respectait les normes sanitaires en vigueurs à ce moment, ainsi que la législation cantonale sur les manifestations. Pour rappel, selon l'article 21 de la Constitution vaudoise, une manifestation peut être interdite uniquement si l'ordre public est menacé.

ProVélo a reçu en date du 18 mai, une interdiction de manifester à la rue des Vergers, pour les raisons suivantes : « Manque de précisions et de renseignements portant sur le déroulement effectif de ce rassemblement », sans même avoir reçu de demande de complément d'informations.

Heureusement, la commune de Montagny a respecté le droit de manifester et a accepté cette demande. La manifestation est un outil démocratique pour informer, alerter ou transmettre un désaccord. Il espère sincèrement que cette situation ne se reproduise pas et qu'un dialogue de bonne foi puisse être trouvé entre la commune et les organisteurs-trices des futures manifestations.

Mme Delani Décoppet tient à remercier certains conseillers communaux de réagir et faire bouger les choses avec des propositions parce que l'on parle de ce passage à niveau, mais il y a d'autres choses. Par rapport au passage à niveau, Mme Décoppet est mère de jeunes enfants et empruntait ce passage et reconnait qu'il était fort pratique d'y aller autrement qu'en voiture. Il est vrai que dans les environs, on parle pas mal de mobilité douce, le premier qui dit qu'on peut faire le tour par la Brinaz avec des enfants et le vélos, elle se réjouit qu'il l'accompagne et fasse la circulation, car ce n'est pas sécurisé.

M. Daniel Trolliet n'a plus l'âge des enfants de Mme Décoppet, mais depuis Grandson, à vélo, c'est un cheminement intéressant que de pouvoir utiliser cette route tranquille par le pont des Vergers, comme on pourrait l'appeler, et ensuite par le passage à niveau qui a été fermé. Le long du lac, jusqu'au jardin, ensuite à la hauteur des jardins on rejoint la route cantonale sur environ 100m, sans qu'il y ait de carrefour. S'il prend par exemple l'itinéraire qui passe par la Brinaz, il rejoint la route cantonale à la hauteur de la limitation de vitesse à 50km/h à l'entrée des Tuileries, et souvent l'on est confronté à des véhicules qui arrivent beaucoup trop vite pour que l'on puisse traverser facilement à vélo. Alors plus loin, sur la route de la Brinaz, on rencontre encore des carrefours qui sont redoutables, avec des voitures de tous les côtés. Aujourd'hui encore, M. Trolliet s'est fait couper la route par le bus qui rejoignait Montagny. Ce n'est vraiment pas un itinéraire qu'il faudrait sauvegarder pour la mobilité douce, piétonne et cycliste. Il arrive fréquemment de rencontrer des piétons et cyclistes le long de cet itinéraire.

Mme Evelyne Perrin voudrait rappeler que la sécurisation de ce passage faisait l'objet de mesures dans les projets d'agglomération depuis fort longtemps. Dans le PA4, l'agglomération a très fermement avoué sa motivation à diminuer le trafic motorisé de 10% et d'augmenter les déplacements à vélos et à pieds de 4% chacun. En consultant le plan directeur communal, le trajet Tuileries-Chamard est intégré dans les mesures du PDCom.

M. le Syndic pense qu'il est plus simple de répondre en une fois lorsqu'on a eu l'éventail de tous les objets qui traitent d'un même sujet plutôt que de prendre 12 fois la parole. Comme l'a dit Mme la Présidente, ces éléments ne sont pas inconnus. Ces projections ont déjà été discuté, elles seront confirmées, affirmées. Les prévisions, qui évoluent dans le temps, les projets qui s'affirment, qui s'inversent, Fiez-Pittet qui s'annule, Petit Chamard qui s'annule, les priorités, la réalisation de parcours qui n'existaient pas au départ et qui existent maintenant, autant de considérations qui méritent qu'on vous en dote d'une vision complète, exhaustive je l'espère, mais je laisserai très volontiers la tâche à mes futurs ex-collègues et aux futurs collègues de mes ex-collègues d'aborder l'entier de cette problématique avec le respect tout à fait compréhensible des soucis exprimés. Il ne peut pas l'ignorer, ayant eu des enfants avec lesquels il a parcouru ces chemins. Il pense que ça mérite une réponse qui n'est pas simplement une prise de parole qui ne met pas simplement au PV quelques bribes dispersées de sujets et d'analyses. La Municipalité prendra le soin d'y répondre, de donner quels sont les perspectives qu'elle défend et quelles sont les perspectives des possibilités peut-être la planification qui, si elle n'est pas dans le PA4, se trouvera certainement dans le PA5, qui est lui le projet de plan directeur intercommunal qui doit relayer.

M. Hervé Cornaz indique conduire des vélos-moteurs, et ne reviendra donc pas sur le sujet ! Cette année-là, cela faisait quelques mois qu'il ne portait plus de couche-culotte et qu'il prononçait ses premiers mots. M. Jean Périllard, quant à lui, entrait au Conseil communal. C'était en 1978! 43 ans, Mesdames et Messieurs que M. Jean Périllard participe activement à la vie de la commune avec notamment un regard affuté sur les finances communales. « Beaucoup de respect pour ton engagement cher Jean! Nous te souhaitons tout le meilleur pour ta retraite politique bien méritée. Bravo et merci »

Mme la Présidente a reçu des démissions pour la législature prochaine, qui n'ont pas été lues puisque cela concerne forcément la prochaine législature. Mme la secrétaire indique que s'il y a d'autres personnes qui ne se feront pas assermenter, il faudrait l'en tenir informée et de lui dire qui sera le remplaçant afin qu'elle puisse au mieux faire l'appel à l'assermentation de vendredi.

L'ordre du jour a été transmis, l'assermentation au temple n'est pas obligatoire, une assermentation à la salle des Quais est tout à fait possible, il faut juste l'annoncer auprès du greffe.

M. Jean Périllard indique qu'il est vrai qu'il aurait bien aimé participer à sa dernière séance ce soir plutôt dans la salle du Conseil que ici à la salle des Quais. La salle du Conseil, je l'ai habitée régulièrement pendant un peu plus de 40 ans et c'est avec un petit pincement au cœur, il est vrai, aujourd'hui, que pour la dernière fois je prends la parole devant votre assemblée. Je me permettrai juste non pas de vous faire une petite instruction civique, loin de là, mais simplement, je rappellerai à chacun, qu'il est toujours devant les yeux et surtout dans les oreilles le texte qu'il a entendu avant de lever la main droite et dire « je le promets ». Merci beaucoup à tous et je vous souhaite à tous une bonne continuation.

M. le Syndic « c'est toujours un petit pincement au cœur qui vient, je l'ai vécu déjà quelques fois, celui de prendre congé d'un des collègues en fin de législature, même si parfois cela arrive pendant, et je le fais avec plaisir, pas le fait qu'elle quitte, mais le fait que je la salue. C'est suite au remplacement de M. François Veuve et après une élection complémentaire du 22 avril 2012 que tu règnes à la tête du dicastère des eaux et énergies, devenu depuis celui des réseaux et énergie.

Energie effectivement, c'est ce qui ne t'a jamais manqué. Si tu cherches régulièrement à nous en faire faire des économies, ce n'est pas dans ton engagement à la cause communale et en particulier à la recherche du bien public que tu en as été avare.

Des réalisations à ton actif certainement de nombreuses peuvent être évoquées, mais je retiens en particulier celles qui ont concouru à améliorer l'efficacité de nos réseaux, qu'ils soient des eaux, des égouts, de l'éclairage public ou maintenant du CAD. Pour ce faire, tu as conduit à établir des PDDE, PDRDE, PGEE et PGEEi, communaux et régionaux. Tu as exercé tes compétences au bénéfice de l'ACRG et récemment depuis sa création à l'AIERG en prenant sa direction.

Ceci t'a conduit à nous faire accepter d'abord en Municipalité puis devant le Conseil de nombreux préavis.

Parmi ces préavis, une réalisation très importante a été de suivre avec Dominique Willer la réfection totale de la rue Haute. Plus d'une année où chaque semaine amenait son lot de découvertes, parfois de déconvenues aussi.

Pour l'éclairage public en plus de renouvèlement des anciennes lampes, tu en as changé de nombreuses les rendant dynamiques. Cela te correspondait certainement très bien.

Ton côté social t'a fait fortement défendre ton service et les moyens en financements et personnel face à une tendance plus économisant du service des finances communales tenu par le Syndic. Mais tu as souvent su avoir le dernier mot. Et ce n'est pas rien que de le constater dans ce bilan!

Parfois entêtée il faut l'admettre, je n'ai pas dans ce terme une vision négative de ton caractère. Cela nous pousse dans des retranchements qui forcent à la réflexion et à la recherche d'un consensus. Mes collègues ont certainement en mémoire des moments épiques de joutes verbales intramuros.

Un des respects principaux que je te dois est ton attachement à tout lire et surtout relire dans la documentation de nos décisions. Plus d'une fois tu as mis en évidence des insuffisances de précisions. Il faut admettre que la détection des fautes de frappe, ou pire d'orthographe, te caractérise spécialement. Depuis l'arrivée de notre collègue enseignante tu es épaulée efficacement.

Au moment de te quitter après ces 2 mandats, je me permets de souligner la capacité de Christine d'avoir des petites attentions, des cadeaux sympathiques, des mots de remerciements ou de consolations parfois. Ce qui fait que même notre défunt collègue Dominique en était souvent très touché, lui qui avait des moments très forts d'opposition sur certaines thématiques.

Christine, profite au mieux des moments à venir avec Jean ton époux en permettant ainsi de valoriser ton énergie à votre profit en premier.

Mme Christine Leu Métille remercie infiniment tout le monde.

« C'est effectivement un moment particulier. Elle remercie particulièrement François pour son mot très aimable et plein d'humour, car nous avons effectivement eu pleins d'échanges, non seulement sur des sujets sur lesquels on était d'accord ou pas d'accord, mais pas mal de côtés qui permettent de dépasser le sérieux des projets que l'on a à traiter et je pense que l'on a réussi à s'habituer les uns aux autres, à nos styles différents, à nos habitudes différentes, mais je pense que l'on a réussi à le faire aussi, comme l'a rappelé Jean tout à l'heure, grâce à cet élément d'engagement public, de cette justice et vérité que l'on a devant les yeux et qui est importante, même si, il faut le reconnaître, on n'a pas toujours tous exactement la même définition de ces 2 termes qui paraissent très évident. En résumé, il est vrai que je me suis aussi posé la question, je n'avais pas imaginé faire un petit bilan, mais quand-même, c'est vrai qu'en lisant les informations communales, ou ces derniers temps il y a eu beaucoup de publicité puisqu'il y a eu beaucoup de campagnes électorales assez importantes, donc chacun faisait le bilan un peu de son côté, et là je me suis sentie de faire aussi mon bilan, et finalement est-ce que tu n'as rien fait? C'est un peu le défaut de ce dicastère, il est souterrain, ou l'on traite des réseaux. Ce n'est pas très motivant ou glamour, et pourtant je pense aussi que, comme on l'a vu ce dernier weekend, l'importance de ces questions-là, mais quand-même, cette question de l'eau propre, de l'environnement, de ce que l'on laisse aux générations futures, est quand-même un des éléments important et je pense que c'est l'un des dicastère que j'ai pu soutenir avec le peu de personnel présent mais ultra motivé, c'est vraiment un dicastère qui est très en lien avec ces questions-là. En résumé, il y a eu 18 préavis, soit 2 par année. 20 préavis d'AIERG, et je pense être responsable de 17, soit 4 par année, fort différent. 1km500 de travaux en milieu urbain pour la mise en séparatif, ce qui veut dire pas mal de coordination, de discussions avec les gens, les habitants, les riverains, mais également les mandataires, que je laisse à Evelyne Perrin. On rencontre, dans ce boulot de Municipal, beaucoup de gens, d'avis différents aussi qu'il faut coordonner et je pense que c'est un des grands plaisirs de cette tâche qui permet de compenser tous les moments où l'on a de la frustration et de solutions à trouver pour convaincre. Il y a 2 jours j'ai interpellé notre fontainier M. Marc Duvoisin pour lui demander s'il avait fini la tournée des compteurs d'eau. Il m'a répondu qu'il l'a terminée en 1 jour et qu'il n'a pas eu de problèmes pour transmettre les éléments. Je vous rappelle qu'il fallait entre 3 et 6 semaines avant. C'est une satisfaction de voir que l'on a gagné en simplicité et efficacité de travail. Peu de personnel, mais extrêmement compétent. M. Michel Cavalière, maintenant à la retraite, qui a eu son congé maladie, que nous avons vu mardi avec la Municipalité, en forme, pour fêter son départ à la retraite, ce qui fait très plaisir alors qu'il s'est engagé presque jour et nuit, traitant sa STEP comme sa maison, la bichonnant, et qu'il la connait, ainsi que son réseau, par cœur. Ce genre de personnes qui fait un travail dont on ne se rend pas compte de l'importance et qui le fait avec un dévouement, c'est une richesse de pouvoir les accompagner via les demandes de crédits pour qu'ils fournissent encore mieux leur service à la population. La dimension du travail au niveau régional, via l'ACRG, contact avec les autres communes. Et finalement, comme François l'a rappelé notre collègue Dominique qui nous a quittés, avec qui j'ai connu tous les états d'âme, et aussi beaucoup de tristesse au moment de son départ. L'important, c'est de garder la qualité d'écoute et le dialogue, et c'est ce que je souhaite par-dessus tout à la prochaine équipe municipale.

M. Sébastien Deriaz va certainement redire certaines choses, mais de manière différente. « Début 2012, Christine chausse ses bottes de sept Leu et accède à la Municipalité en cours de route : une victoire ne souffrant à l'époque « aucune contestation » d'après la presse ! Grâce à elle, le Parti Socialiste et Les Vertes sauva son deuxième siège à la Municipalité et porta également une deuxième femme à la Municipalité composée autrement de 5 hommes. Dès son arrivée, Christine Leu se montrera soucieuse d'assurer l'alimentation en eau non seulement du moulin municipal mais surtout de nos foyers en reprenant le dicastère Réseaux & Energies. En moins d'une décennie, elle aura mis toutes ses ressources dans de nombreux projets, souvent longs et coûteux. On en citera par exemple :

- Les révisions de deux règlements communaux, la création d'une association intercommunale pour l'épuration région Grandson, toutes conduites d'une main de maître, ou devrais-je dire maîtresse!
- Les travaux pour le remplacement de la STAP de Corcelettes les Pins qui se révèleront être un puit sans fond
- Les travaux de réfection de la Rue Haute durant lesquels elle est tombée sur un os
- La mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup qui aura nécessité d'interrompre le trafic dans la Rue Basse et mis de l'eau dans le gaz des automobilistes
- Et le suivi du déplacement de la conduite d'eau entre Grandson et Yverdon

Durant ses neufs années comme Municipale, Christine Leu a toujours su rester neutre dans une ambiance parfois électrique, n'hésitant pas pour autant à donner quelques bons tuyaux à ses collègues.

Mme Leu prend aujourd'hui une retraite politique toute relative puisqu'elle a été élue brillamment pour rejoindre les bancs de ce Conseil et continuera de s'investir pour la collectivité au sein de la section du Parti socialiste dont elle est un des moteurs!

Au nom du Parti socialiste et des Verts de Grandson, nous te remercions chaleureusement pour ton engagement sans faille et te remettrons, dans un cadre plus intime, de quoi accompagner sereinement ce nouveau départ! »

M. Deriaz profite d'avoir la parole pour saluer le travail de la Présidente, Mme Laetitia Jaccard Gaspar, qui a présidé ce Conseil durant une année qu'on ne qualifiera jamais assez de « particulière ». Elle a dû faire preuve d'inventivité, notamment pour le non-apéritif de fin 2020 et a su entre autre s'adapter à la technologie de la Salle des Quais. Au nom du groupe PS et Verts, il la remercie pour son dévouement et lui souhaite de pouvoir vivre un jour une présidence « normale ».

M. le Syndic indique que si, jusqu'à présent la parole était donnée aux autres, il se permet d'adresser maintenant quelques remerciements.

« Au moment de quitter le poste de Syndic, qui met par la même fin à mon activité politique publique, je tiens à adresser quelques remerciements.

Pour exercer ces années de mandats j'ai eu le privilège de pouvoir préalablement siéger 16 ans au Conseil communal. Ceci m'a également été facilité après 4 années de Constituante puis une activité de Député. Il faut reconnaître que d'avoir grandi avec une mère qui a été la première citoyenne de Grandson à en être présidente du Conseil communal et un père ancien président du Grand Conseil a également aidé.

Si je le souligne c'est bien pour dire combien cette tâche passionnante nécessite d'être engagé mais aussi formé et informé. Vous ne pouvez l'assumer qu'à moitié et ce ne sont pas les décomptes d'heures qui l'illustrent mais plutôt que notre préoccupation dans la tête est permanente. Pour cela il faut être bien entouré.

Il faut avoir une équipe dévouée et attentive au sein de l'administration en particulier, mais également des services communaux en général. Avoir vécu quelques moments difficiles liés à des problèmes de personnel et très lourd. Vous êtes assez seul dans ces moments quoiqu'il arrive. Il faut alors assumer.

Je rappelle fréquemment que vous avez une des 2 signatures qui engagent la commune, au moment de l'apposer. Même après 15 ans, cela continue à chaque fois à m'en questionner sur la portée. Je remercie ceux proches et anciens qui m'y ont épaulé.

J'ai recensé 16 Municipaux à avoir siégés sous ma conduite, riche et fructueuse expérience. Je ne sais pas trop pour eux, mais pour ma part je les remercie toutes et tous. Toujours des personnalités riches et complémentaires en qualités et compétences.

Oui il y a toujours une étiquette partisane sous-jacente, mais dans la majorité des cas elle est invisible car nous agissons en collège municipal. Les moments les plus clivants potentiellement restent certainement ceux de la dernière année de chaque législature. Merci à celles et ceux qui aujourd'hui sont présents. Les anciens le sont en pensées et les futurs encouragés, puisque présents dans la salle.

Puis pour bien fonctionner vous devez avoir une certaine liberté professionnelle d'action. Je dois ici saluer la compréhension de mes équipes à la pharmacie en particulier mes pharmaciennes et pharmaciens portant un peu plus fortement une responsabilité. J'ai eu cette chance et je tiens à le souligner.

Pour terminer ces remerciements, c'est à ma famille que je les adresse ici. Comme vous tous êtes engagés également, vous savez après au moins une législature que cela impose quelques sacrifices et priorités.

Pour ma part, mon épouse Monique depuis toujours et depuis tout petit mes enfants, ont vécu avec ce partage public-privé presque permanent de leur époux ou père à la maison. Oui nous en avions toujours discuté lorsqu'il s'agissait de se mettre sur liste électorale, mais après il fallait en vivre les conséquences.

Si cela a été possible pour moi je ne le dois qu'à eux. »

M. Antonio Vialatte va aussi dire quelques mots en faveur du Syndic, parlant de Grandson de manière générale, souhaitant ne pas vexer les habitants des Tuileries, et le tutoyant par simplicité.

« Difficile de résumer en quelques lignes toutes ces années consacrées à la cause publique. Entré au Conseil en 1990 (seulement) car tu ne voulais pas siéger avec ton papa, Municipal. Je constate que tu as servi d'exemple!

Député en 2002 puis à l'occasion des élections 2006 tu te présentes à la Municipalité.

Hasard et infortune des élections, le Syndic en charge n'est pas réélu. Tractations entre Libéraux et Radicaux, et après une signature recueillie le matin même du dépôt de la liste par un aller-retour express Grandson-Lausanne car tu siégeais au Grand Conseil, te voilà propulsé Syndic.

Et voici que 15 ans plus tard, tu participes à ton dernier et pas loin de 90^{ème} Conseil et malheureusement pas sous les ors de notre salle du Conseil, mesures sanitaires obligent.

Tout au long de ces 15 années, en plus d'être Syndic, tu as été et tu es toujours membre, président, caissier et j'en passe dans d'innombrables associations et fondations où tu amènes toujours tes nombreuses compétences et tes éclairages pertinents.

Tu quittes la syndicature après 15 ans avec j'en suis sûr le sentiment du devoir accompli. Bien sûr il restera certainement quelques petits regrets de n'avoir pu réaliser tel ou tel projet. Sur ce point tu as d'ailleurs poussé le tact de laisser la place du Château à ton successeur.

Mais toutefois la liste est longue des réalisations que ce soit des bâtiments, plans de quartier infrastructures et j'en passe qui ont permis de modeler l'image de Grandson aujourd'hui et améliorer le cadre de vie de ses habitants. Avec en point d'orgue le quartier de Borné-Nau dédié au savoir et au sport et sa magnifique salle de sports, tu peux être fier.

Homme d'esprit, tes calembours nous manqueront, quelques-uns ont fait triturer les méninges de tes collègues de la Muni, parmi les 16 collègues qui ont jalonnés ton parcours. Ils sont souvent drôles, bon parfois moins, mais c'est normal avec cet esprit constamment en

éveil à la recherche du jeu de mots, mais par contre quelques perles.

Esprit ouvert, parfois un peu moins, par contre attentif et disponible tout le temps.

Un esprit de synthèse, pertinent et clairvoyant avec une vision précise où tu avais envie d'amener la réflexion de tes collègues, sachant toi exactement où tu avais envie de les emmener.

Tant en politique que de par ta profession, tu as toujours été tourné vers autrui et œuvré pour le bien public.

Si l'on compte les milliers d'heures de Muni, de représentations, de séances tout au long de ces 15 années consacrées à la chose publique, la commune de Grandson, ses citoyennes et citoyens ne peuvent que te remercier de ton dévouement, du temps consacré et de ton engagement envers cette commune, qui sans être celle d'origine est certainement celle de ton cœur. Merci à Monique d'avoir prêté ton mari à la cause publique toute ces longues années.

Merci Syndic, merci François et bon vent à vous deux.

Mme la Présidente indique que c'est également son dernier Conseil en tant que Présidente. « J'étais bien optimiste dans mon discours du 1^{er} août quand nous pensions encore que la crise sanitaire était derrière nous. Je n'ai eu l'occasion de siéger qu'une fois à l'Hôtel de ville, comme le faisait remarquer M. Périllard et j'ai pu voir au fil des séances la jolie collection de masques sur vos visages et reconnait maintenant chaque membre de ce Conseil avec ses yeux. Encore une fois, beaucoup de manifestations annulées, des difficultés à rencontrer nos concitoyens, mais par contre beaucoup de dimanches de dépouillement. Je remercie par ailleurs les membres du Bureau pour leur excellente collaboration, l'ensemble de l'assemblée pour ses débats constructifs et les employés communaux pour leur disponibilité et leur efficacité. Au plaisir d'avoir travaillé pour vous durant cette année, vous savez que j'étais très stressée de le faire, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été ».

COM

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h26

La Présidente :

Laetitia Jaccard Gaspar

La Secrétaire :

Nathalie Cattin Rich



Rapport de la commission sur le préavis n° 642/21

Objet :	Rapport sur les comptes de l'exercice 2020
Date et heure de la séance :	17 mai 2021 – 19h00
Lieu de la séance :	Salle du conseil communal
Président(e) :	Natacha Stucki
Membres de la commission présents :	Jacques-André Helfer, Melissa Margot, Rachel Miaz, Michel Maillefer, Jean Périllard, Bruno Vialatte
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun
Représentant(s) de la Municipalité :	M. François Payot, Syndic et Mme Dominique Léglise, Boursière

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Pour débuter, la Commission des Finances (COFIN) remercie M. le Syndic et Mme la Boursière, pour leur disponibilité, leur travail, leur investissement, la complétude du préavis présenté et les réponses apportées à nos questions.

La COFIN a choisi de s'arrêter sur quelques chapitres nécessitant des précisions et explications apportées de vive voix. En voici le détail :

3.4 Amortissements

Outre l'augmentation importante provenant des écritures de bouclement, il nous est expliqué que le terrain « Chemin de la Poteylaz » a été amorti en totalité et valorisé à zéro au bilan pour la bonne raison que la zone dans laquelle il se situe est classée en « zone verte ».

Quant au terrain de Chamblex, ce dernier étant en zone agricole, sa valeur au bilan a été réajustée afin de tenir compte de ce paramètre.

351 - Charges cantonales

Une rentrée inattendue et imprévisible est survenue lors de la révision des comptes soit le décompte final de la péréquation avec un solde **en faveur** de la commune de Grandson de CHF 587'700.— **après** avoir effectué les provisions nécessaires sur la base des chiffres finaux des comptes 2020.

Cet élément qui doit être qualifié d'exceptionnel a été expliqué par le service cantonal des communes de la manière suivante :

 deux communes ont perçu des rentrées fiscales extraordinaires (impôt successoral et impôt sur une personne morale importante non taxée depuis plusieurs années).

4.1 Impôts

Les recettes fiscales sont en diminution en regard du budget 2020 ; l'impôt foncier représentant la plus forte baisse due au référendum sur l'arrêté d'imposition. Comme déjà signalé lors de précédents rapports, les revenus des personnes physiques stagnent et ce en lien avec la population.



Rapport de la commission sur le préavis n° 642/21

Conclusions

Avec la bonne surprise liée au retour de la péréquation, les comptes de la Commune de Grandson se soldent avec un excédent de revenus de CHF 14'894.— et ce avec CHF 449'120.—d'écritures de bouclement.

Cependant, tout comme la Municipalité, la COFIN partage la même crainte : la stagnation du rendement de l'impôt sur le revenu et la fortune. Peu d'effets survenus en 2020 mais il en sera certainement autrement en 2021 voire 2022.

L'endettement total est de CHF 34'218'067.—. Il a diminué de CHF 1'712'418.— par rapport à 2019. Le plafond d'endettement fixé à CHF 40'000'000.— n'a pas été atteint et le tout, avec entre autre, des investissements importants réalisés lors de cette législature 2016-2021.

La COFIN souligne le travail constant et pointu de Madame la Boursière et Monsieur le Syndic quant à la recherche de solutions, planifications, économies et leur réitèrent ses sincères remerciements.

Dès lors, c'est à l'unanimité que la COFIN propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis 642/21 soit

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

Article 1:

d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 tels

que présentés

Article 2:

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Grandson, le 5 juin 2021

La Présidente de la COFIN



Organisation de la Commission

Membres

Olivier Reymond, président Delani Décoppet Nicole Helfer Thomas McMullin Nicolas Perrin Pavel Pospisil Philippe Tanner

Suppléants

Didier Brocard
Nicolas Dell'Orefice
Michel Jaquemet
Manuela Rottet
Valentin Tanniger

La Commission s'est réunie comme suit:

Le lundi 8 février 2021 Le mercredi 7 avril 2021 Le jeudi 22 avril 2021 Le lundi 26 avril 2021 Le jeudi 29 avril 2021 Le samedi 1er mai 2021

Le mardi 11 mai 2021 Le mardi 18 mai 2021 Le samedi 22 mai 2021 Le mardi 1 juin 2021 Le samedi 12 juin Pour une séance d'organisation (par Zoom)
Pour une séance de préparation

Pour l'audition de Mme Christine Leu Métille

Pour l'audition de M. François Payot

Pour l'audition de Mme Evelyne Perrinjaquet Pour l'audition de Mme Nathalie Gigandet et

M. Francesco Di Franco

Pour l'audition de M. Antonio Vialatte Pour une séance de rédaction du rapport

Pour la visite des domaines

Pour une rencontre avec la Municipalité

Pour une séance de conclusion

Administration générale et finances Dicastère de M. François Payot Chefs de service Mme Dominique Léglise (finances) et M. Éric Beauverd (administration et RH)

La mise en route du Centre Sportif Régional (CSR) a mobilisé passablement de ressources au sein de ce dicastère durant l'année. Trois conventions (administratives, financières et de gestion des bâtiments) ont été signées avec le CSR. Elles visent à régler tous les détails de la collaboration entre la SA et la commune.

Diverses mesures ont été mises en œuvre pour pallier les effets de la pandémie, que ce soit vis à vis des collaborateurs et de la bonne marche des différents services, ou pour aider des personnes et organisations privées (restaurateurs, commerçants, sociétés locales, etc.).

Remarque 1.1: La CoGes salue la mise en place d'un fond COVID et de mesures de compensation financière destinées à diminuer l'impact économique de la pandémie sur les entreprises locales.

La Municipalité apprécie le soutien apporté par la COGES à la mise en place de ce fonds issu du bon résultat comptable de l'année 2019 approuvé par le Conseil communal.

Urbanisme et domaines Dicastère de M. Antonio Vialatte Chef de service M. Carlos Castro

Un gros travail a été effectué dans ce dicastère en 2020 pour mettre sur pied différents plans de quartier et poursuivre le développement d'autres projets urbanistiques. Le Géoportail continue quant à lui d'être enrichi en données, tandis que de plus en plus de communes rejoignent cette plateforme. Cela permet de centraliser et mieux transmettre les informations d'une part, et de diminuer le coût de ce système pour la commune d'autre part.

La CoGes a pu constater que si les projets à venir étaient en bonne voie, les mesures liées à des plans de quartier adoptés il y a quelques années n'étaient pas forcément contrôlées. Un certain nombre de petites infractions a également été constaté sur les jardins communaux.

Observation 2.1: La CoGes a constaté que le règlement du PPA Poissine n'est pas respecté, notamment concernant l'application des mesures paysagères et environnementales. La CoGes demande que les plans de quartier et plans partiels d'affectation soient plus régulièrement contrôlés et, le cas échéant, que des mises en conformité soient exigées.

Le Municipalité s'évertue à faire respecter les différents règlements. Dans le cas spécifique du PA de La Poissine entré en vigueur en 2001, l'article 18 mentionnait la réalisation d'une zone verte arborisée au Nord et Sud-Ouest de la parcelle 1908. La partie Sud-Ouest a été réalisée telle que prévue et des arbres ont été plantés sur la partie Nord-Ouest, toutefois sans réellement qu'une bande arborisée soit définie comme telle. L'utilisation de la parcelle attenante 1966, ayant fait l'objet d'une autorisation à bien plaire de la part de la Municipalité en 2006, a eu comme effet de retarder la réalisation de cette mesure de compensation.

Cet élément a été conforté par le Département en charge du territoire en 2014, stipulant que malgré la situation illicite, le Département sursoyait à la demande de régularisation dans l'attente de la nouvelle planification actuellement en cours.

Voeu 2.1: La CoGes invite la Municipalité à poursuivre et si possible intensifier les contrôles effectués sur les jardins communaux, de manière à diminuer le nombre d'infractions constatées sur ces parcelles (incinération des déchets verts, utilisation de produits phytosanitaires, etc.).

La Municipalité par le service des domaines fait des contrôles avec les ressources à disposition. Des campagnes d'information ont lieu régulièrement sur les différentes problématiques, que ce soit par le nouveau panneau d'affichage installé ou par courrier aux locataires. Les infractions constatées sont suivies et le locataire informé, ceci nous permettant de suivre le dossier de chaque parcelle. Il est également rappelé que les locataires sont tenus, conformément au règlement en vigueur, de limiter au maximum l'usage de produits phytosanitaires.

Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port Dicastère de Mme Nathalie Gigandet

L'année 2020 a vu les nouveaux amodiataires de l'alpage de la Grandsonnaz entrer en fonction, en avril. Ceux-ci ont vécu un très bon été, que ce soit du point de vue de leur artisanat que de celui de la fréquentation de leur magasin, tandis que leurs produits ont déjà reçu de bonnes notes de la part de l'interprofession du gruyère, ce qui est une excellente performance durant la première année d'exploitation.

Commission de gestion 2021 pour l'année 2020

Au cours de l'année, Mme Gigandet a travaillé à la mise sur pied d'un règlement sur l'abattage d'arbres. Il devait entrer en fonction en 2020 déjà mais il a été conseillé par la division Biodiversité et paysage de la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud d'établir un inventaire des arbres sur le territoire communal, chose qui n'existe actuellement pas.

Les activités à but social ont été globalement mises en pause en 2020, pandémie oblige. Malgré cela, toutes les occasions de maintenir des liens sociaux pour les seniors et les enfants ont été soutenues. Il a surtout été question de bien transmettre les informations et de s'assurer que les personnes isolées ne le restent pas, et sachent à qui faire appel en cas de besoin.

Observation 3.1: La CoGes constate que les dispositions interdisant le nudisme ne sont pas appliquées et que les différents services concernés (voyer des eaux, dicastères, police, etc.) se renvoient la balle et n'agissent donc pas. La CoGes demande que la Municipalité réunisse tous les acteurs concernés pour régler une fois pour toute ce problème.

La Municipalité prend note de cette observation et organisera une séance avec les partenaires impliqués.

Voeu 3.1: La CoGes incite la Municipalité à informer les utilisateurs de paddle de leurs obligations, s'agissant notamment des limites de navigation en regard des réserves naturelles.

Ce vœu sera transmis aux services cantonaux voire fédéraux concernés par cette problématique.

Remarque 3.1: La CoGes encourage la Municipalité à perpétuer le partenariat publicprivé comme pratiqué en 2020 pour la reconversion forestière du Bois du Mont-Sery.

La Municipalité, ayant fort apprécié ce partenariat, a déjà relayé cette demande aux gardes-forestiers.

Remarque 3.2: La CoGes prend note qu'une enquête de satisfaction sera effectuée à la cantine scolaire de Borné-Nau.

Comme indiqué à la COGES en séance, la FAdEGE, mandatée par l'ASIGE, a prévu une évaluation après une année complète de fonctionnement. Les résultats seront transmis au Conseil communal dans un rapport ultérieur.

Réseaux et énergie Dicastère de Mme Christine Leu Métille En présence de M. Laurent Thiémard, chef de service de la voirie

En 2020, le dicastère a poursuivi ses projets visant notamment à diminuer la consommation d'électricité des différents services communaux, à avoir une meilleure vue sur la consommation d'eau, de gaz et d'électricité sur le territoire communal, à diminuer le pourcentage d'eau claire envoyé à la STEP et à préparer les études liées à la construction du nouveau réservoir. Pour ce faire, Mme Leu Métille a pu compter sur la précieuse collaboration de MM. Thiémard et Duvoisin. Il est également à noter que l'avancement de ces projets dépend passablement des associations intercommunales: ACRG (eau) ou de l'AIERG (mise en séparatif).

Comme pour de nombreuses communes du plateau, la présence de chlorothalonil a été détectée. Pour rester dans les normes édictées par la Confédération, les sources de Fontaines, Novalles et Vugelles seront privilégiées, car relativement préservées de cette substance. Des tests sont en outre effectués pour voir s'il est possible et financièrement supportable de neutraliser les métabolites du fongicide de l'eau, à l'aide d'un système de charbon actif.

Voeu 4.1: La CoGes encourage la Municipalité à poursuivre, étendre et préciser la mise en place de la comptabilité de la consommation d'énergie sur le territoire communal. Si les données sont disponibles, il serait souhaitable de remonter sur la décennie écoulée, et de joindre ces chiffres au rapport de gestion.

En séance de commission, les chiffres des trois dernières années ont été présentés en ce qui concerne la consommation totale sur le territoire de Grandson pour l'eau, l'électricité et le gaz, ils sont joints au rapport.

Voeu 4.2: La CoGes souhaite que la Municipalité poursuive et étende les mesures visant à lutter contre la pollution lumineuse, par exemple en généralisant ses actions d'extinction nocturne.

La Municipalité a pris bonne note de ce vœu et poursuit, comme expliqué en commission, les contacts avec des prestataires nous permettant d'envisager l'instauration d'un système télécommandé de réglage des horaires de l'éclairage public par secteur à un coût raisonnable. Rappelons ici que le service fonctionne depuis une année et demi avec un demi-poste manquant, affectant en particulier ce secteur.

Remarque 4.1: La CoGes suggère à la Municipalité de publier le "Concept énergétique communal" sur le site internet, ou du moins une version simplifiée. De même, les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs pourraient figurer au rapport de gestion.

Comme expliqué en commission, le concept énergétique communal qui date de 2012 - les mesures datant de 2013 -, sert de document de référence pour la Municipalité, mais surtout pour la collaboration interservices. S'il est destiné à être publié, il doit être entièrement remanié et réactualisé.

BÂTIMENTS ET GÉRANCES Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet Chef de service M. Stéphane Silvani

La commission tient à souligner les multiples défis relevés par le dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet. En effet, l'entrée en fonction du nouveau chef de service, la pandémie et la mise en service du Centre Sportif Régional de Borné Nau (CSR-BN) ont mis ce service sous pression. D'une part, la pandémie a eu pour effet d'augmenter les besoins en ressources humaines dans les écoles, pour effectuer une désinfection quotidienne des locaux; d'autre part, elle a permis de diminuer les besoins ailleurs, la Salle des Quais et le refuge ayant été moins loués en 2020. Le CSR-BN a quant à lui nécessité un certain nombre d'heures de travail pour effectuer les aménagements finaux, sans compter le temps nécessaire pour s'adapter à cette nouvelle infrastructure.

L'ancien président de l'association responsable du camping du Pécos a demandé une visite de conseil auprès du service cantonal y relatif. Cette visite a mis en avant quelques manquements, auxquels il faudra remédier. Cette action a fâché quelques membres de l'association, poussant son président à la démission. La Municipalité a tout de suite pris contact avec le nouveau comité et a discuté avec ses membres de la meilleure façon de remédier aux infractions constatées.

Observation 5.1: La CoGes demande à la Municipalité d'effectuer des contrôles réguliers dans les différents campings de la commune, et d'être strict dans l'application des règlements régissant ceux-ci.

La Municipalité partage l'avis de la commission, elle sera stricte dans l'application des règlements.

Observation 5.2: La CoGes remercie la Municipale responsable pour avoir établi la liste des bâtiments, comme demandé par les précédentes commissions de gestion.

Commission de gestion 2021 pour l'année 2020

Cependant, elle invite la Municipalité à l'agrémenter de plus de détails (utilisation, locataires, état du bâtiment, investissements prévus, etc.).

La prochaine liste sera complétée avec les données liées à la gestion de l'année concernée.

Voeu 5.1: La CoGes encourage la Municipalité à planifier la réfection des bâtiments. Il apparaît que ceux-ci ne sont rénovés qu'au coup par coup, sans qu'aucune vision à long terme et globale n'existe. L'inventaire du portefeuille immobilier communal demandé par la CoGes pourrait servir de base de travail.

La Municipalité prend note de ce vœu.

Voeu 5.2: La CoGes encourage le service des bâtiments à établir des contacts réguliers avec les tenanciers des différents campings.

Des contacts réguliers ont déjà lieu et seront poursuivis.

Voeu 5.3: La CoGes souhaite qu'une comptabilité énergétique plus précise soit établie pour les bâtiments communaux. Actuellement, seule la consommation annuelle est disponible, faute d'appareil de mesure, ce qui ne permet pas de planifier la pose de panneaux photovoltaïques de manière efficace.

Sur la base de la consommation énergétique des bâtiments, la Municipalité s'efforcera de procéder à une analyse plus détaillée.

Écoles et sécurité Dicastère de M. Francesco Di Franco

En 2020, le Détachement de premiers secours (DPS) de Grandson a connu un renouvellement à sa tête, tandis que la nouvelle caserne entrera bientôt en fonction et que les effectifs sont supérieurs au minimum requis. Le site DPS de Grandson semble ainsi très bien se porter.

Le stationnement et les démarches visant à faire passer la Rue Basse de 40 à 30 km/h ont quelque peu occupé le dicastère, de même que l'installation de nouvelles caméras pour prévenir les déprédations sur le territoire communal. Il n'existe en revanche aucun plan global de stationnement ni statistiques sur l'utilisation des places de parc sur le territoire communal.

Le Municipal s'investit beaucoup dans son rôle au sein de l'ASIGE et au sein de la SA du CSR-BN, comme en témoignent ses heures dévolues aux délégations municipales. Cela est en partie dû aux postes vacants au sein du comité directeur de l'ASIGE,

demandant plus de temps aux personnes restantes. En découle une étroite collaboration avec les écoles, indispensable pour mener les divers projets à bien, mais peut-être aussi une certaine disproportion par rapport à la quantité d'heures passées en délégation par rapport aux autres municipaux.

Voeu 6.1: La CoGes félicite la Municipalité pour la mise en œuvre des mesures de mobilité prises (borne rétractable notamment) au niveau de la plage de la Boralette et encourage une action similaire au Chemin du Lac comme le prévoit le PDCom.

La Municipalité a pris bonne note et poursuivra sa réflexion dans ce sens.

Voeu 6.2: La CoGes encourage la Municipalité à mettre sur pied des mesures de dissuasion de transit et de sécurisation de la Rue Basse.

Les projets d'AggloY actuellement en cours d'étude ou de réalisation vont dans ce sens.

Voeu 6.3: La CoGes a constaté que les déplacements piétonniers dans le centre des Tuileries sont peu sécurisés (manque de visibilité), et notamment pour les enfants empruntant le Chemin des Vergers pour se rendre au Collège. La CoGes invite la Municipalité à prendre des mesures pour améliorer ce point.

La Municipalité a pris bonne note et poursuivra cette réflexion dans le cadre du projet de réaménagement du bourg des Tuileries, au travers du projet d'AggloY qui est en cours d'étude et qui tient compte de ces paramètres.

Voeu 6.4: La CoGes encourage la Municipalité à dresser un plan de gestion global des places de parc, de manière à connaître les besoins sur le territoire communal.

La Municipalité prend bonne note de ce vœu. Pour rappel, la mise en place du système de macarons a permis d'identifier les besoins en stationnement sur le bourg de Grandson.

Travaux, culture et tourisme Dicastère de M. Dominique Willer, suppléance de Mme Christine Leu-Métille et M. François Payot Chef de service M. Laurent Thiémard, Déléguée à la culture Mme Annick Voirol-Reymond

L'année 2020 a été compliquée pour le service des travaux, tant à cause de la pandémie que de la maladie de M. Dominique Willer. Les affaires courantes n'ont pas forcément été trop perturbées par les deux éléments précités, mais ceux-ci ont entravé la mise sur pied de nouveaux projets et mesures, notamment l'amélioration de la collecte de déchets aux Tuileries, demandée par la CoGes 2020.

Le secteur du tourisme et de la culture a quant à lui subi un brutal coup d'arrêt en mars 2020, sans reprise notable le reste de l'année. Si cela est bien évidemment malheureux pour notre commune, cela a permis d'effectuer des travaux administratifs et d'avancer dans certains projets qui prendront effet dans les mois et années qui viennent. Le monument phare de la commune, le château médiéval, est en pleine mutation, ce qui implique une collaboration plus poussée entre la Municipalité et la SKKG. Durant l'année 2020, celle-ci s'est déjà renforcée.

Observation 7.1 : La CoGes demande à la Municipalité de trouver un emplacement pour la mini-déchetterie aux Tuileries.

Le projet est à l'étude. Malheureusement, à ce jour, les quelques emplacements envisagés n'ont pour l'heure pas satisfait notamment les critères d'accessibilité tant pour la population que pour les services en charge de l'évacuation des déchets.

Pour rappel, il existe déjà un point de collecte aux Tuileries (verre, déchets ménagers et déchets verts, vêtements).

Voeu 7.1: La CoGes invite la Municipalité à mettre en valeur les bordures de route, notamment en les végétalisant, quand cela est possible.

La Municipalité est en parfait accord avec ce vœu.

Voeu 7.2: La CoGes incite la Municipalité à végétaliser davantage le cimetière, de manière à amener un peu plus d'ombre et de couleur dans cet endroit.

Comme indiqué en commission, un aménagement est en phase de réalisation dans la partie centrale du cimetière récemment désaffectée, répondant en partie au vœu formulé. Les autres secteurs doivent rester libres de plantations d'arbres pour garantir les capacités d'accueil.

Visite des domaines

Cette traditionnelle matinée a été l'occasion de visiter les lieux suivants:

- 1. Locatif des Colombaires 3
- 2. Bâtiments multi-usage de Borné-Nau
- 3. Berges de la Brinaz

Le passage de la CoGes au bâtiment "la Ruche" (Colombaires 3) a permis à de nombreux conseillers de découvrir un des locatifs possédés par la commune. La visite d'un appartement actuellement en attente de location a également donné l'occasion à Mme Evelyne Perrinjaquet d'expliquer sur un cas concret les pratiques de la commune en matière de rénovation et d'attribution des logements. La CoGes a également pu découvrir le raccordement au chauffage à distance de ce bâtiment et la manière dont celui-ci fonctionne chez les particuliers.

La CoGes s'est ensuite rendue au bâtiment multi-usage, à Borné-Nau. M. François Payot a expliqué l'imbrication des différents chantiers et la manière dont les espaces extérieurs ont été pensés. À l'intérieur, Mme Evelyne Perrinjaquet a présenté les 4 étages de ce magnifique bâtiment, dont les finitions doivent encore être faites. Les écoliers et employés du CMS devraient trouver ici un très agréable et pratique lieu de travail. Au sous-sol, les membres de la commission ont pu découvrir les impressionnantes installations du chauffage à distance, ainsi que le fonctionnement de celles-ci. Enfin, c'est dans les garages du SDIS que ce point de la visite s'est terminé.

Pour terminer, la CoGes s'est rendue aux abords de la Brinaz, d'abord à la sortie des Tuileries en direction de Valeyres-sous-Montagny, puis vers le pont précédant l'embouchure de la rivière et enfin le pont CFF. M. Antonio Vialatte nous a donné différentes indications par rapport aux aménagements effectués et aux différentes contraintes liées au chantier. Mme Christine Leu Métille nous a quant à elle expliqué le travail effectué sous la route pour mettre en place la conduite d'eau usée reliant Grandson à la STEP d'Yverdon.

La commission remercie les Municipaux pour leurs exposés lors de cette matinée, ainsi que l'administration communale pour l'organisation.

Remarques générales

Observation 8.1: La CoGes demande que les Conseillers communaux reçoivent le rapport de gestion en même temps que les membres de la commission de gestion. Ils pourront de ce fait transmettre leurs éventuelles remarques et suggestions.

La Municipalité trouvera une solution conforme au droit pour émettre son rapport de façon fractionnée. Elle souligne avoir mis rapidement une version provisoire à disposition de la COGES afin de lui donner le temps de réaliser ses travaux.

Voeu 8.1: La CoGes encourage la Municipalité à préciser d'emblée dans le rapport la nature de la délégation municipale, et à donner plus de détails sur celles-ci, de manière à s'éviter des questions redondantes d'année en année.

Le document situé en annexe du rapport annuel précise la nature des représentations de chacun des municipaux. La liste est établie a priori pour toute la législature, ceci étant partiellement distinct de leur attribution de dicastère. Les précisions apportées dans le rapport de gestion par dicastère ne portent que sur des éléments directement en lien avec l'année sous revue.

Voeu 8.2: La CoGes souhaite que les Conseillers communaux soient systématiquement informés des séances publiques mises sur pied par la commune ou le canton.

La Municipalité s'efforcera de rendre les membres du Conseil attentifs aux séances publiques organisées sur le territoire communal, afin que celles-ci ne leur échappent pas lors de leurs publications officielles à la population.

Remarque 8.1: La CoGes constate que le temps consacré aux délégations diffère fortement entre les dicastères. La CoGes estime qu'une meilleure répartition serait souhaitable.

La Municipalité relaie cette remarque à la future Municipalité.

Remarque 8.2: La CoGes félicite tous les municipaux pour la bonne gestion de leurs dicastères durant l'année 2020 malgré la situation sanitaire et économique extraordinaire due à la pandémie.

La Municipalité remercie la COGES pour cette appréciation et la fera suivre auprès des collaboratrices et collaborateurs communaux.

Remarque 8.3: La CoGes salue la réactivité et la capacité d'adaptation de la Municipalité pour suppléer l'absence de M. Dominique Willer durant sa maladie.

La Municipalité a agi en ce sens avec un esprit de corps et surtout de soutien face aux épreuves de leur estimé collègue.

Conclusion

La commission de gestion n'a, durant ses investigations, pas constaté de manquement au niveau de la tenue des dicastères. Au contraire, elle a plutôt relevé une bonne gestion des différents services de la commune. Enfin, la CoGes salue la coordination, la collaboration et la cordiale entente entre les dicastères et le personnel qui les compose.

Nous remercions les municipaux et les chefs de service pour les réponses apportées, leur disponibilité ainsi que le personnel communal pour son investissement tout au long de l'année. Enfin, la commission de gestion salue et remercie l'engagement des municipaux ayant mis un terme à leur mandat politique.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans rendre encore une fois hommage à M. Dominique Willer, Municipal et ami, pour son engagement dans son dicastère et pour la collectivité publique.

En conclusion la Municipalité :

- remercie la COGES pour son travail et la relation ouverte de collaboration dont elle a fait preuve
- souhaite compléter les conclusions de son rapport par la proposition suivante :

Que le Conseil communal prenne acte que les préavis annoncés suivants ne seront pas déposés, donc que les commissions nommées préalablement à leur dépôt sont libérées de leur mandat à savoir

- 529/12 Demande d'adoption d'un règlement communal pour la participation financière des propriétaires fonciers au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire
- 2. 594/17 Réfection des balcons des bâtiments de la rue des Colombaires 3, 21 et 23
- 639/20 Crédit complémentaire pour les travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz – préavis initial 606/18

Commission de gestion 2021 pour l'année 2020

En conclusion de ce rapport sur la gestion 2020, la Municipalité vous propose de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, ouï le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

décide:

Article 1 : d'adopter la gestion de l'année 2020;

Article 2 : de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2020.

Grandson, le 14.06.2021

Olivier Reymond

Rapporteur

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire



Rapport de commission Préavis n° 641/21

Objet :	Mise en conformité et agrandissement des locaux de la voirie		
Date et heures de la séance :	Jeudi 3 juin 2021	Début : 20h00	Fin: 22h00
Lieu de la séance :	Locaux de voirie – rue du Jura		
Président-e / Rapporteur-e :	Hervé Cornaz		
Membres de la commission présents :	Emmanuelle Payot, Evelyne Perrin, Genier Pierre-André, Nicolas Dell'Orifice, Christian Maillefer, Olivier Reymond		
Membre(s) de la commission absent(s) :	-		
Représentant-e(s) de la Municipalité :	Christine Leu Métille accompagnée par Messieurs Laurent Thiémard et Marc Duvoisin respectivement chef de service « travaux et environnement » et responsable voirie & fontainier		

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

En préambule, Monsieur Duvoisin présente les locaux de la voirie situés à la rue du Jura. Cette visite a pour but de mieux comprendre les difficultés actuelles exprimées dans le préavis aussi bien en termes d'espace disponible que d'utilisation.

Constat:

- L'exiguïté de certains locaux est évidente notamment au niveau de la halle de parcage des véhicules, de l'atelier « bois » ainsi que du vestiaire (mixte...).
- Le parc, composé d'une douzaine de véhicules, est particulièrement hétéroclite : tondeuse à gazon, bus utilitaire pour le réseau d'eau, engin de levage « Merlo », tracteur et sa « bossette », etc.
- Le type de matériel stocké l'est tout autant (hétéroclite...): panneaux de signalisation, sel pour l'hiver, décorations de Noël, bois, métal, bancs public, pavés, pneus, lames pour déneigement, etc. La commission relève l'imagination des collaborateurs pour réussir à tout ranger « au mieux » pour se libérer des espaces de travail.
- L'état du bâtiment actuel n'est pas au mieux de sa forme : pas d'isolation sur les parois et en toiture, ouverture au-dessus des portes basculantes, trois points de chaleur au gaz pour maintenir l'intérieur des locaux « hors gel », verrières de toiture percées par la grêle (remplacement prévu prochainement avec remboursement ECA).
- La sécurité n'est pas optimum notamment au niveau de l'accessibilité aux plateformes de stockage supérieures qui se fait avec une simple échelle. Des barrières sont également manquantes à certains endroits des plateformes de stockage. Le mélange d'activités diverses dans des zones exiguës ne favorise pas la sécurité des collaborateurs.

Suite à la visite, Monsieur Thiémard prend la parole pour expliquer la genèse du projet et apporte des explications détaillées sur les nouveaux locaux envisagés. Il est à préciser que tous les collaborateurs du service ont été informés de ce projet et ont pu participer à son élaboration en remontant les besoins spécifiques à leurs domaines d'activités.

La commission remercie Madame Leu-Métille ainsi que Messieurs Thiémard et Duvoisin pour leur disponibilité, leur excellente connaissance du dossier ainsi que des réponses apportées aux membres de la commission.

Points discutés et recommandations :

Fonctionnalité / aménagements prévus

- Du fait de leur « entassement » dans une même halle, la commission comprend aisément les difficultés rencontrées quotidiennement pour sortir tel ou tel véhicule en fonction des besoins.
 Recommandation : exploiter pleinement le potentiel des futurs lieux de stockage pour « disperser » les véhicules sur le site et ainsi limiter les manœuvres inutiles.
- Le bureau du responsable de la voirie (M.Duvoisin) se situera au deuxième étage du nouveau bâtiment. Cet espace sera composé d'au moins 3 places de travail. Il n'est pas prévu que le chef de service (M.Thiémard) déménage dans ces locaux. Il restera à l'hôtel de ville pour favoriser la communication entre le greffe, la Municipalité et son service. A noter, que M.Thiémard se rend régulièrement à la rue du Jura pour garder un contact « avec le terrain » et que cela ne changera pas dans le futur.
- La salle de réunion prévue permettra d'accueillir, avec un peu plus de confort qu'actuellement (...), les 16 employés du service lors de la distribution des tâches le matin. Cette salle sera également utilisée pour les réunions de chantier ou rencontre avec les fournisseurs et autres prestataires de services.
- Un mur de soutènement sera nécessaire entre la place de stationnement située devant les portes du local mécanique actuel (côté Est) et la place d'accès aux deux nouveaux couverts côté Nord Recommandation : prévoir la mise en place d'un escalier pour permettre aux collaborateurs de rejoindre facilement les deux zones sans devoir faire le tour.
- Un deuxième lift de levage est prévu à l'extérieur pour permettre le lavage des véhicules. La commission se questionne sur la réelle nécessité du lift (6 tonnes) sachant qu'un lavage châssis reste possible avec une simple lance équipée d'une buse. De plus, un lift ayant la même utilité sera disponible à proximité du local « pompier ». Un simple pont à 2 colonnes serait également moins onéreux qu'une plateforme. La commission laisse les futurs utilisateurs choisir l'option préférée mais les invite à y réfléchir pour rationaliser et rentabiliser au mieux les installations existantes.
- La récupération et le stockage de matériel et matériaux usagés sont souhaitables et doivent être encouragés sous réserve que ces derniers aient réellement une chance d'être utilisés dans le court à moyen terme. Durant la visite, il est apparu que certains objets n'avaient pas forcément leur place dans les locaux.
 - Recommandation: être attentif au stockage « longue durée » et appliquer régulièrement la méthode du 5S: trier, ranger, nettoyer, systématiser et maintenir en état. Cette méthode permet de prévenir les accidents et la perte de temps lorsqu'on cherche quelque chose.

Emplacement

- La question est posée de savoir, d'un point de vue « pratique », s'il est préférable d'avoir des lieux de stockage réparti sur le territoire communal plutôt que de tout regrouper à un seul endroit. Préférence est largement donnée à la seconde option qui permet d'avoir tous les employés au même endroit le matin pour la répartition des tâches qui peuvent changer rapidement en fonction des besoins/urgences. Pour des raisons d'entretien et de maintenance, il est également plus aisé d'avoir tous les véhicules et matériel de travail proche de l'atelier mécanique. Pour finir, les synergies possibles entre les différents corps de métier sont favorisées par ce regroupement.
- Les nuisances sonores à proximité du collège seront très limitées du fait qu'il s'agit essentiellement de locaux de stockage.
- Pour des raisons de sécurité, une barrière physique est prévue entre le collège et les locaux de voirie avec un cheminement d'accès distinct pour les écoliers se rendant ou venant de l'abri bus.
- La construction est prévue dans une zone d'installations (para-) publiques, ce qui laisse une certaine marge de manœuvre en cas de velléité d'extension.

- Selon toute probabilité, aucune mauvaise surprise liée à des surcoûts archéologiques dans cette zone ne devrait survenir sachant que les travaux d'excavation seront peu profonds et que rien n'avait été détecté dans cette zone lors de la construction du bâtiment scolaire BN-A.
- La mini-déchetterie prévue comporte deux places de parc et sera certainement très bien exploitée par les habitants du quartier évitant ainsi quelques (...) allers-retours par la rue Basse.

Environnement

- Comme indiqué dans le préavis, il n'est pas prévu d'installer de panneaux solaires sur les nouvelles toitures. Cette information a été étayée le jour de la commission suite au courrier de la Romande Energie qui a confirmé le non-intérêt dans cette zone faute de consommation suffisante. L'addition de panneaux perturberait le « microgrid » local et nécessiterait de revoir le contrat actuel très avantageux pour la commune grâce à la RPC (rétribution à prix coutant) très favorable lors de l'installation de la première série de panneaux.
 - Recommandation: la commission propose d'analyser l'opportunité d'installer des panneaux thermiques pour le chauffage ECS dans ce bâtiment et/ou la pose d'un toit végétalisé sous réserve des coûts liés à l'éventuel renforcement de la structure prévue.
- La récupération d'eau de pluie est prévue pour alimenter la bossette utilisée pour l'arrosage (1m3). Recommandation : au vu de la surface de toiture prévue, la commission recommande d'analyser la possibilité d'installer une citerne de plusieurs m3 (enterrée ou pas) pour favoriser cette récupération. La hauteur des bâtiments / du terrain permettrait un écoulement par gravité évitant ainsi l'installation d'une pompe.
- Recyclage: la commission recommande d'utiliser / favoriser des matériaux recyclés dans le cadre de la construction lorsque cela est possible: favoriser le béton recyclé et éviter l'enrobé bitumeux sur les places de manœuvres sous réserve des contraintes liées à la charge admissible et aux coûts. La pose de pavés filtrants pour diminuer la charge de chaleur en plein été devrait également être considérée.
- Au vu de l'évolution électrique des véhicules, l'installation de borne de recharge devrait être envisagée dans cette zone.
 - Recommandation: la commission est consciente que l'installation de bornes de recharge n'est pas d'actualité et ne constitue pas un défi technique majeur pour leur installation mais préconise quand même d'anticiper leur emplacement en installant quelques tubes libres aux endroits identifiés afin d'éviter une fouille le moment venu.

Conclusion

Aux yeux de la commission, ce projet d'agrandissement est cohérent et adapté aux besoins actuels et futurs. Il permettra une meilleure gestion et coordination des différentes activités et valorisera également le travail réalisé par l'ensemble des collaborateurs en leur offrant des locaux plus adaptés et permettant de travailler dans de bonnes conditions.

C'est donc à l'unanimité que les membres de la commission recommandent au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc et de la Commission des Finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

décide:

- Article 1 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité et d'agrandissement de la voirie selon le préavis 641/21 pour un montant total de CHF 1'990'800.-;
- Article 2 : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 1'781'100.-, le compte No 9143.24 est ouvert au bilan â cet effet;
- Article 3: de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché;
- Article 4 : d'utiliser la réserve au bilan du compte no 9282.03 « Réserve immeubles », pour amortissement de l'investissement de CHF 131'100;
- Article 5 : de porter au budget de fonctionnement, les montants définis au point 4 soit CHF 209'700.du présent préavis ;
- Article 6 : d'amortir cet investissement net par les comptes nos 3522.331 et 450.331 sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2024.

Hervé Cornaz Rapporteur



Rapport de la commission sur le préavis n° 641/21 COFIN

Objet :	Mise en conformité et agrandissement des locaux de la voirie – Rapport de la Commission Permanente des Finances (COFIN)	
Date et heure de la séance :	17 mai 2021 - 21h45	
Lieu de la séance :	Salle du conseil communal	
Président(e) :	Natacha Stucki	
Membres de la commission présents :	Jacques-André Helfer, Melissa Margot, Rachel Miaz, Michel Maillefer, Jean Périllard, Bruno Vialatte	
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun	
Représentant(s) de la Municipalité :	M. François Payot, Syndic et Mme Dominique Léglise, Boursière	

Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Pour débuter, la Commission des Finances (COFIN) remercie M. le Syndic et Mme la Boursière, pour leur disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Ensuite et vu la commission ad' hoc nommée pour rapporter sur le préavis en question, aucun aspect technique ne sera abordé dans ce rapport, le rôle de la COFIN étant de rendre un avis au niveau financier uniquement.

Afin d'être cohérents, il paraissait évident à la COFIN de faire un lien étroit avec le rapport rendu en mai 2021 sur le préavis 630/20 « Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de Ville ».

Pour rappel, la COFIN avait émis dans son rapport, entre autre, quelques craintes quant à des surcoûts éventuels liés à des inconnues et des éléments non chiffrables. Elle avait cependant indiqué au Conseil Communal que la capacité financière était présente mais par mesure de prudence, elle avait tout de même conseillé au Conseil Communal de renvoyer ce dernier à la Municipalité pour une nouvelle étude; certains éléments lui paraissant non essentiels dans l'immédiat.

Au jour de la lecture du présent rapport, le Conseil communal de Grandson a reçu les comptes 2020. L'excellent résultat dégagé permet à nouveau d'affirmer que les ressources financières sont suffisantes.

Concernant le financement du présent préavis tout comme les autres présentés jusqu'alors, un gros travail a été fait par Mme la Boursière.

Mme la Boursière a abordé et nous a expliqué le mécanisme des «dépenses thématiques » de la péréquation. Ces dernières sont composées des charges de fonctionnement liées aux transports (routes, transports publics et scolaires) et forêts qui nous permettent d'obtenir un retour du fonds de péréquation.

Ce procédé permet d'affecter certaines catégories de dépenses prévues dans un préavis au budget de fonctionnement afin de pouvoir obtenir un retour du fonds de péréquation estimé entre 60 et 70 % des dépenses.



Rapport de la commission sur le préavis n° 641/21 COFIN

A titre d'exemple et en lien avec le préavis, l'installation du monte-charge ainsi que l'aménagement des surfaces autour du bâtiment est devisé à CHF 168'500.—. Si cette dépense est supportée par le fonctionnement au lieu d'être intégrée dans l'investissement, elle peut être considérée comme une dépense thématique et un retour de CHF 101'100.— peut être attendu du fonds de péréquation. La résultante sera à notre charge.

Ce dispositif offre ainsi à la fois la diminution de l'investissement nécessaire pour réaliser le projet tout en limitant la part prélevée sur le budget de fonctionnement puisqu'un retour est attendu via les mécanismes de la péréquation cantonale.

La COFIN relève également que le projet permet de réaliser des économies de loyers.

Aujourd'hui, en effet, des loyers sont payés pour des locaux où du matériel communal est entreposé. Cette économie de charges locatives permettra quasiment de couvrir les intérêts liés à l'emprunt des travaux du présent préavis. En finalité, la COFIN estime que rassembler toutes les activités sur un seul site est idéal et pertinent.

Fort des constats ci-dessus, c'est à l'unanimité que la COFIN propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis 641/21.

Grandson, le 8 juin 2021

La Présidente de la COFIN



Rapport de commission Préavis n° 643/21

Objet:	Révision des statuts de l'Association Intercommunale SDIS Nord Vaudois		
Date et heures de la séance :	18 mai 2021	Début : 20h00	Fin : 21h00
Lieu de la séance :	Salle du Conseil Communal de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	Pierre-André Genier		
Membres de la commission présents :	Florian Luthi, Christophe Corboz, Marie Bovay, René-Pierre Deriaz		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun		
Représentant(s) de la Municipalité :	Francesco Di Franco		0

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée par le Conseil Communal en date du 1er octobre 2020 s'est réunie à la date ci-dessus afin d'examiner le préavis municipal.

La commission remercie M. Francesco Di Franco pour ses éclaircissements.

1 Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité de Grandson propose au Conseil Communal d'adopter la révision générale des statuts de l'Association Intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord-vaudois telle que présentée en annexe « préavis du conseil intercommunal du SDIS régional du Nord-Vaudois du 24 mars 2021 ».

2 Contexte

- A Dès la création du SDIS en 2013, la majorité Yverdonnoise au CODIR à fait l'objet de contestation, ce qui est revu par les nouveaux statuts.
- B II n'est pas possible d'intégrer des Jeunes Sapeurs au sein du SDIS actuel.
- C Un sondage effectué en 2016 a démontré qu'une petite partie des communes membres du SDIS étaient intéressées aux prestations de la Police du Feu. Elles sont actuellement financées et utilisées uniquement par la ville d'Yverdon
- D Dès lors, les buts principaux doivent être corrigés et le CODIR profite de l'opportunité de réviser tous les points nécessitant une adaptation et procéde à un toilettage général.

3 Enjeux de la révision

- 3.1 Autoriser l'accès des 40 communes du SDIS aux jeunes sapeurs-pompiers « JSP » en intégrant leur appartenance au SDIS Nord Vaudois et favoriser l'intégration des JSP au SDIS après cette révision.
- 3.2 en intégrant comme but optionnel la police du feu, les communes ont le choix de décider si elles adhèrent ou non à ce but et bénéficie des compétences reconnues de la police du feu intégré au SDIS, les comptes étant clairement séparés.

4 Principales adaptations

4.1 L'ECA a exigé que l'association change de nom afin de de refléter les trois buts principaux et optionnel.

Soit : Association de Prévention et de Défense incendie et secours Régional du Nord Vaudois.

Les logos actuels du SDIS ne seront pas affectés puisque le SDIS existera toujours.

4.4 Composition et présidence du CODIR

La majorité Yverdonnoise est supprimée, le comité de direction se compose de 7 membres dont 3 pour Yverdon-Les-Bains, un pour Yvonand, un pour les communes de Grandson et Concise et deux pour les autres communes.

Le président est choisi par le CI dans ces 7 membres.

- 4.5 Le budget et les comptes sont présentés de façon à clairement distinguer les coûts et les ressources financières dont dispose le SDIS pour les différents buts.
- 4.6 Disposition des charges :

La contribution financière d'Yverdon-Les-Bains de 10 francs par habitant est supprimée, ce qui engendrera une augmentation de 5.80 francs par habitant pour les autres communes.

- 5.2 Afin de se conformer à la loi cantonale, les nouveaux statuts intègrent la nomination de deux scrutateurs et leurs suppléants au sein du Cl.
- 5.3 Un plafond d'endettement à été défini à 1'000'000 francs. Le SDIS n'a actuellement pas la volonté de s'endetter.
- 5.4 La gestion financière du SDIS relève désormais de la compétence du Conseil Intercommunal.
- 5.6 La commission de gestion a été revue pour renforcer son indépendance.

6 Procédure :

Le 1^{er} et 14 avril, la commission de gestion du SDIS Nord Vaudois a étudié la révision proposée et a recommandé son adoption auprès du conseil Intercommunal.

Le 22 avril 2021, le Conseil Intercommunal du SDIS Régional Nord Vaudois a adopté le préavis relatif à la révision des statuts de l'association.

Dès lors et conformément à la loi vaudoise sur les communes, il revient aux Conseils généraux ou communaux d'approuver cette modification. A ce stade, il n'est plus possible d'amender le projet.

Conclusion:

La commission donne à l'unanimité un avis favorable à cette révision. Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- Art.1 D'adopter les statuts de l'Association de prévention et de défense incendie et secours régionale du Nord Vaudois conformément à la décision du Conseil Intercommunal du 22 avril 2021.
- Art. 2 L'entrée en vigueur de la modification des statuts dès son approbation par le conseil d'État.

Le président-rapporteur :

Pierre-André Genier



Rapport de commission Préavis n° 644/21

Objet :	Modification des statuts de l'ACRG		
Date et heures de la séance :	1 juin 2021	Début : 18h30	Fin : 18h55
Lieu de la séance :	Salle de justice de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	Christian Maillefer		
Membres de la commission présents :	Denis Villars, Nicole Helfer, Michel Emmel, Daniel Trolliet		
Membre(s) de la commission absent(s) :	-		
Représentant-e(s) de la Municipalité :	Christine Leu Métille		

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Tout d'abord, la Commission remercie Mme Leu Métille, pour sa disponibilité et les réponses apportées à nos questions.

Le préavis expose bien les modifications apportées aux statuts de l'ACRG (Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson), la commission ne voit pas de problème particulier dans ces modifications.

Il est toutefois important de comprendre la démarche de validation des statuts, comme expliqué dans le préavis, nous nous trouvons à la fin d'une longue partie de Ping-pong entre le comité de l'association, les 17 municipalités, les 17 commissions ad hoc et la juriste qui accompagne le projet.

Les statuts ont été validés le 28 avril dernier par le conseil intercommunal et il est maintenant soumis aux 17 conseils généraux ou communaux pour approbation. Si l'un des conseils venait à ne pas valider les statuts ou plus simplement à l'amender l'ensemble de la démarche devrait recommencer à zéro.

Les principaux avantage de ces nouveaux statuts sont; un dépoussiérage général du texte, la clarification de certains points mineurs et surtout l'augmentation du plafond d'endettement de l'association à 20 millions de francs.

Cette augmentation va permettre d'engager les travaux dont notre réseau d'eau a besoin notamment la mise en conformité et réfection du réservoir d'eau potable de Berné-Nau. Grandes de Régions de Régions de la conformité et réfection du réservoir d'eau potable de Berné-Nau.

Les membres de la Commission, à l'unanimité, vous recommandent d'accepter la modification des statuts selon les éléments décrits dans le présents préavis en prenant l'arrêté suivant: le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article1:

d'adopter les statuts révisés de l'ACRG conformément à la décision de son Conseil

intercommunal du 28 avril 2021;

Article2:

l'entrée en vigueur de la modification des statuts dès son approbation par le Conseil d'Etat.

A

Interpellation prévue au CC du 17.06.21

<u>Sécurisation du passage à niveau entre la rue des Vergers aux Tuileries et « En Chamard »</u>

Photo Cyclistes autorisés

Jusqu'à récemment les habitants de Grandson et des Tuileries disposaient d'un itinéraire adapté aux piétons et aux cyclistes pour se rendre en Chamard ou à Yverdon-les-Bains, en empruntant la Rue des Vergers et le DP 56. Cet itinéraire est la voie d'accès la plus directe pour accéder En Chamard qui, en plus d'une zone commerciale, offre de nombreux services tels que le CMS, des cabinets médicaux et paramédicaux, et de nombreux emplois.

Le 25 mai 2021 la compagnie Travys a condamné pour des raisons compréhensibles de sécurité ce passage pour tous les usagers en y installant des barrières.

Dès lors, les cyclistes et piétons sont contraints d'emprunter d'autres itinéraires non sécurisés, deux fois plus longs et dangereux, passant par la gare de La Brinaz ou la RC 401.

Un nouveau pont sur la Brinaz vient d'être refait en 2021 à l'occasion de la renaturation du ruisseau, la commune de Grandson a participé financièrement à sa réalisation. Depuis la fermeture du passage à niveau, ce pont ne sert que pour les véhicules agricoles qui doivent dorénavant traverser tout le centre des Tuileries pour accéder à leurs parcelles, avec les nuisances que cela engendre pour les riverains!

En 2018, lorsque le Conseil Communal a dû se prononcer sur une participation financière aux travaux ECF de renaturation de la Brinaz, aucune information nous a été donnée quant à la fermeture de cet itinéraire pour les usagers de la mobilité douce. Aurions-nous octroyé le crédit tel que réclamé dans le préavis si cette information nous avait alors été transmise? Lors de la séance du conseil communal du 12 mars 2020, en réponse à une de mes question, Monsieur le Municipal en charge du dossier a répondu je cite : « « je vais intercéder auprès de l'ECF, puisque c'est eux qui sont le maître d'ouvrage, afin qu'une barrière sur le nouveau pont Fiez-Pittet soit mise du côté Montagny et/ou Grandson. Ça évitera comme ça aux gens de se parquer sur le pont quand ils vont vite de l'autre côté, et que cette barrière soit compatible avec le passage des vélos »

Plus récemment, lors du débat sur le Préavis 628/20 du 18 mai 2020 sur la Participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors de travaux de la DGMR - accepté par le Conseil communal le 2 juillet 2020, aucune information n'a été transmise, ni dans préavis ni lors des débats, sur la fermeture du PAN et donc de la pertinence de sécuriser l'itinéraire alternatif par la route de la Brinaz. Ce sont les commissionnaires, sensibles au développement des infrastructures sécurisées pour les cyclistes, qui ont proposés un amendement pour le marquage des bandes cyclables.

Notons encore que Travys a posé un strail (photo) début 2019 afin de faciliter le passage des poussettes, piétons et cyclistes !

Au vu des informations relayées par nos autorités, de la pose d'un strail et de la construction d'un nouveau pont et , il était difficilement imaginable que cet itinéraire allait être condamné pour tout passage dans un avenir proche.

Depuis 2019, l'entreprise Travys a informé les autorités grandsonnoises qu'elle envisageait de fermer le passage à niveau pour des raisons de sécurité. Elle a proposé divers scénarios aux communes concernées, malheureusement en l'absence de propositions concrètes de la part de notre Municipalité, elle a dû se résoudre à fermer ce passage.

La majorité des usagers de cet itinéraire sont des citoyens grandsonnois, dès lors il me semble que nos autorités se devaient d'étudier cette situation avec plus d'intérêt et d'implication. Une pétition s'opposant à la fermeture du PAN a récolté en une semaine plus de 600 signatures, dont plus de 40% provenant de grandsonnois et grandsonnoises, et une manifestation sur le site a mobilisé près de 60 personnes. Cela montre bien l'importance de ce passage pour les habitants de notre commune.

Interpellé sur le sujet lors de la séance du Grand Conseil du 8 juin le Canton rappelle que cet itinéraire vélo figure dans la stratégie vélo cantonale de 2010, et qu'il est favorable à une solution qui favoriserait le développement de la mobilité douce. Le canton attend des communes un engagement ferme technique et financier dans le cadre du développement de solutions de mobilité douce.

J'interpelle donc la Municipalité en posant les questions suivantes :

Korent

- La Municipalité est-elle consciente de l'importance de ce passage pour la population communale et pour le développement de la mobilité douce ?
- La Municipalité met-elle tout en œuvre à trouver des solutions pour le maintien de ce passage MD et le sécuriser ?
- La Municipalité a-t-elle fait le nécessaire pour inscrire une demande de financement à Aggloy dans le PA2 ou PA4 au titre du développement de la Mobilité Douce ?

Signatures